

Le gouvernement du Canada à votre service

CAICP 46-2

4
1980

P.G. - BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00608 017 3



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Table des matières

Section 1

Le mieux-être	2
L'aide aux consommateurs	3
Les allocations familiales	4
Les garderies	4
La planification familiale	4
Le troisième âge	5
La Sécurité de la vieillesse	5
Nouveaux horizons	5
Les tarifs réduits	6
Les services aux anciens combattants	6
La fabrication des aliments et des autres produits	7
L'usage non médical des drogues	7
Les subventions au titre du bien-être	7
Les autres programmes sociaux	8
Le bien-être social, les publications	8
Postes Canada	9

Section 2

Le travail	10
Les travailleurs et les emplois	11
Les Centres d'emploi du Canada	11
La création d'emplois	11
La mobilité de la main-d'œuvre	12
Le Programme de formation de la main-d'œuvre	12
L'assurance-chômage	12
Le numéro d'assurance sociale	13
Renseignements complémentaires	14
Les services agricoles	14
La Société du crédit agricole	14
L'Office de stabilisation des prix agricoles	15
Les syndicats agricoles	15
L'assurance-récolte	15
La production et l'inspection des aliments	16
Les foires agricoles	16
Publications	16
La pêche	17
Les services aux pêcheurs	17

Section 3

Le développement économique	18
Les employeurs	19
Les Centres d'emploi du Canada	19
Les entrepreneurs	19
Les services consultatifs	19
Renseignements aux petites entreprises	20
Les subventions au développement régional	20
Les marchés extérieurs	21
Les projets promotionnels	21
L'expansion des exportations	21
Le service des délégués commerciaux	21
Renseignements	21

Section 4

La jeunesse	23
Hospitalité Canada	24
Katimavik	24
La sensibilisation à l'activité des parcs	25
Les jeunes athlètes	25
Les tarifs jeunesse d'Air Canada	26
Les auberges de jeunesse	26

Section 5

Les arts et la culture	27
Réalisations artistiques et culturelles au Canada	28
L'aide aux arts	28
L'aide aux groupes	28
L'Office national du film	29
La Société Radio-Canada	29
Les Musées nationaux du Canada	30
Les Archives publiques	30

Section 6

L'environnement	31
La pollution	32
La conservation de l'énergie	32
La protection des forêts	32
La protection des eaux intérieures	33
L'utilisation des terres	33
La protection de la faune	34
La météorologie	34

Section 7

Les loisirs	35
La forme physique	36
Les parcs nationaux du Canada	36
Les cartes du Canada	37
Les cartes nautiques	37
La photographie aérienne	37
Les communications	37

Section 8

Les Canadiens à l'étranger	39
Les passeports	40
Les coopérants canadiens à l'étranger	40
Les douanes	41
L'immunisation	41
Les climats tropicaux	41
L'aide aux Canadiens en voyage	41
Les aéroports	42

Section 9

Les carrières dans la fonction publique	43
Le recrutement	44
Le service extérieur	44
Les emplois d'été à l'intention des étudiants	45
Les Forces armées canadiennes	45
La Garde côtière canadienne	46
La Gendarmerie royale du Canada	46

Les services d'information du gouvernement du Canada	48
---	----



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

© Ministre des Approvisionnement
et Services Canada 1980
N° de cat. CP46-2/4-1980
ISBN 0-662-50734-7

307 B (2-80)

Le gouvernement du Canada à votre service

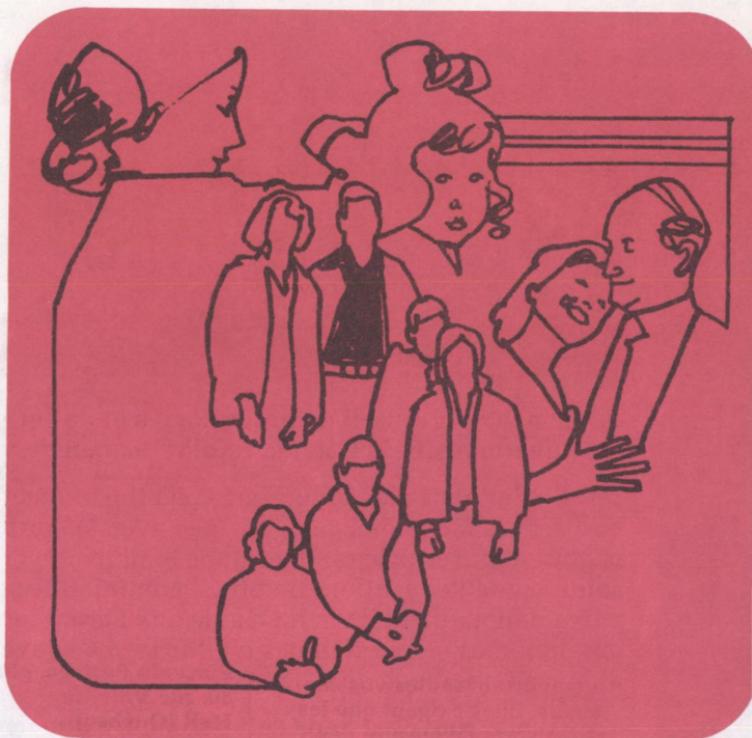
Par son large éventail de programmes et de services, le gouvernement du Canada rejoint chacun de vous.

Il administre les programmes d'allocations familiales et d'assurance-chômage. Il partage avec les provinces le coût d'autres programmes dans le domaine de la santé ou de l'éducation. Il voit à l'administration des parcs nationaux et il vient en aide aux agriculteurs ou aux hommes et aux femmes d'affaires. Le gouvernement aide les Canadiens de mille et une façons.

Vous trouverez dans cette brochure une description des principaux services que le gouvernement offre aux Canadiens. Nous les avons regroupés sous des rubriques qui correspondent à des catégories de besoins et d'activités. Ainsi, il vous suffira de consulter la section *L'environnement* si vous désirez des renseignements sur les programmes qui sont plus particulièrement axés sur la protection du milieu, ou de vous reporter aux sections *Le travail* et *Les carrières dans la fonction publique* si vous souhaitez obtenir des renseignements à ce chapitre.

Le propos de cette publication n'est pas d'énumérer tous les services qui sont à votre disposition, mais seulement d'en donner un aperçu. Pour de plus amples renseignements, nous vous encourageons vivement à vous adresser aux divers services d'information du gouvernement dont les adresses figurent à la fin de cette brochure. Les agents d'information des ministères vous aideront et sauront vous donner les renseignements que vous désirez.

Sachez que le gouvernement du Canada est à votre service.



SECTION



Le mieux-être

Le mieux-être de tous les Canadiens est l'une des priorités du gouvernement du Canada. L'État veille à protéger la santé et à assurer la sécurité des consommateurs par la promulgation de lois qui garantissent la qualité des aliments, des produits ou des services qui leur sont offerts. Il vise à rejoindre tous les citoyens, entre autres, les mères de famille qui bénéficient d'allocations familiales mensuelles afin de pourvoir aux besoins immédiats de leurs enfants, et les citoyens du troisième âge qui profitent de services de plus en plus nombreux.

Dans ces domaines, de nombreux programmes et services témoignent de l'intérêt que porte l'État aux conditions de vie de tous les membres de la famille canadienne.

L'aide aux consommateurs

Nous sommes tous des consommateurs, depuis le bambin qui veut s'offrir une tablette de chocolat jusqu'au jeune couple qui achète un téléviseur.

L'une des tâches essentielles du gouvernement du Canada est donc de protéger les intérêts du consommateur qui achète des biens ou des services. Cette protection se concrétise sous forme de lois préparées par nombre de ministères.

Ces lois vous protègent en permanence, que vous ayez affaire à une banque, à une station-service, à l'épicerie du coin, ou bien que vous soyez tout simplement chez vous. Des dispositions légales veillent à ce qu'une banque ne puisse plier bagage pendant la nuit pour disparaître au petit matin en emportant toutes vos économies. Elles exigent que les mécanismes de mesure des pompes à essence soient vérifiés périodiquement afin que le volume d'essence que vous achetez pour remplir le réservoir de votre voiture soit bien exact. Elles assurent aussi la qualité, l'emballage et l'étiquetage des aliments, notamment de certains produits qui pourraient être dangereux. Ceux-ci doivent porter une étiquette précisant si le produit est inflammable, s'il peut causer des empoisonnements, ou encore, provoquer la corrosion ou des explosions. C'est en vertu de mesures légales de cet ordre que nous pouvons utiliser en toute sécurité les hochets d'enfants, les casques de hockey ou les bûches synthétiques pour la cheminée.

Pour réaliser pleinement ce que signifie cette volonté de protection du consommateur, il suffit de savoir que les inspecteurs du gouvernement canadien effectuent environ 1,5 mil-

lion d'inspections par année.

Malgré toutes les précautions prises par le gouvernement pour vous protéger, il se peut que vous connaissiez certains problèmes lors de l'achat de biens ou de services. Par exemple, si le vendeur se montre peu compréhensif, vous n'avez qu'à consulter votre annuaire téléphonique et communiquer avec une association de défense des consommateurs. Pour obtenir un coup de pouce supplémentaire, écrivez à l'adresse suivante:

**Consommation
et Corporations Canada
Place Dupuis
855, rue Sainte-Catherine est
Pièce 1 200
Montréal (Québec)
H2L 4N4**

ou à

**Place du Portage, phase I
50, rue Victoria
Hull (Québec)
K1A 0C9**

En écrivant à cette adresse, vous pourrez obtenir également de nombreuses brochures et des dépliants qui vous renseigneront sur certains sujets, par exemple, sur les substances nocives dans la peinture et la poterie, ou sur des thèmes divers, notamment sur la façon de devenir un consommateur averti, enfin, sur le mode d'étiquetage des produits ou sur la publicité. Les parents auront intérêt à lire certains dépliants spécialement conçus pour eux, tels que *Contenants protège-enfants*, *C'est pas tout d'avoir un jouet*, *Un bon siège d'auto pour enfant*.

N'hésitez pas à écrire à l'adresse ci-dessus si vous désirez recevoir ces ouvrages ou obtenir des renseignements supplémentaires.

Les allocations familiales

Vous avez le droit de recevoir chaque mois des allocations familiales versées par le gouvernement canadien, si vous êtes parent ou tuteur d'un enfant, et si vous êtes également citoyen canadien, immigrant ayant reçu le droit d'établissement, ou non immigrant ayant payé des impôts au Canada pour une durée d'au moins un an. Dans des conditions normales, ce versement est effectué à la mère d'enfants âgés de moins de 18 ans et résidant au Canada. Certaines modalités régissent les allocations versées aux résidents canadiens qui vivent à l'étranger.

Les allocations sont imposables en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais le gouvernement a pris soin de les indexer annuellement à l'indice du coût de la vie.

De plus, grâce au nouveau «crédit d'impôt-enfant», les parents dont les revenus ne dépassent pas \$18 000 par année peuvent recevoir tous les ans un autre chèque pouvant atteindre jusqu'à \$200 par enfant.

Vous pouvez vous procurer une formule de demande d'allocations familiales dans tous les bureaux de poste du Canada ou dans les hôpitaux. Pour tout renseignement complémentaire, écrivez à l'adresse suivante:

**Allocations familiales
Santé et Bien-être social
Canada
15, rue Henderson
Québec (Québec)
G1K 7L5**
ou aux

**Allocations familiales
Santé et Bien-être social
Canada
Complexe Desjardins
Tour sud
1 251, rue Jeanne-Mance
Montréal (Québec)
H5B 1G6**

Les garderies

Si vous désirez des renseignements sur les garderies ou si vous voulez en créer une, le gouvernement peut vous aider en vous donnant des renseignements par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la garde de jour.

Ce Centre sert de bureau central pour tout ce qui concerne les garderies et il donne l'occasion aux personnes et aux groupes de travailler en collaboration ou d'échanger idées et renseignements. On peut y trouver toute une gamme de dépliants, de trousse de renseignements, de notes et de bulletins sur les garderies.

Voulez-vous créer une garderie? Sachez que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut en outre vous apporter son aide financière moyennant certaines conditions.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour obtenir des brochures et des dépliants, il faut s'adresser au:

**Centre national d'information
sur la garde de jour
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Pièce 612
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5**

La planification familiale

Le gouvernement fédéral offre

de nombreuses publications sur le contrôle des naissances. Les particuliers, les organismes, les représentants des divers ordres de gouvernement et les écoles peuvent se les procurer.

Le gouvernement peut également fournir, après étude, des subventions à de nombreux organismes qui offrent des services de contrôle des naissances, y compris aux associations bénévoles.

Pour tout renseignement complémentaire ou demande de subvention, s'adresser à :

Planification familiale
Direction de la promotion
de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
Tour Journal Sud
365, avenue Laurier ouest
8^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Le troisième âge

En tant que Canadiens, les citoyens du troisième âge peuvent bénéficier de plusieurs programmes et services offerts par le gouvernement fédéral. De plus, d'autres programmes sont spécialement axés sur la satisfaction des besoins socio-économiques des citoyens du troisième âge.

La Sécurité de la vieillesse

Tous les particuliers âgés d'au moins 65 ans, citoyens canadiens, résidant légalement au Canada et qui satisfont aux conditions de résidence, peuvent bénéficier d'une pension de Sécurité de la vieillesse. Les prestations sont indexées trimestriellement pour tenir compte des hausses du coût de la vie. Il n'y a pas toutefois de réduction si le coût de la vie vient à diminuer. Cette pension n'est pas versée automatique-

ment; vous devez en faire la demande.

Le bénéficiaire d'une pension de la Sécurité de la vieillesse peut recevoir un supplément de revenu garanti tous les mois, s'il n'a pas d'autres revenus que sa pension ou s'il n'en a que très peu. Le montant du versement supplémentaire tient compte du revenu du conjoint.

De plus, une autre allocation peut être versée à votre conjoint s'il a entre 60 et 65 ans et si vos revenus combinés ne dépassent pas un montant prévu par le gouvernement.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour obtenir des formules de demande, s'adresser à la :

Pension de la Sécurité
de la vieillesse
Santé et Bien-être social
Canada
15, rue Henderson
Québec (Québec)
G1K 7L5

ou à la
Pension de la Sécurité
de la vieillesse
Santé et Bien-être social
Canada
Complexe Desjardins
Tour sud
1 251, rue Jeanne-Mance
Montréal (Québec)
H5B 1G6

Nouveaux horizons

Le programme *Nouveaux horizons* a été conçu à l'intention des retraités qui veulent participer plus activement à la vie communautaire.

Grâce aux subventions du gouvernement fédéral et à un minimum de paperasserie administrative, des projets couvrant une vaste gamme d'activités ont été mis sur pied. Parmi les projets déjà subventionnés, on compte l'éta-

blissement de musées, la publication de livres de recettes, l'aide aux enfants et aux adolescents, ainsi que la réalisation d'émissions de radio et de télévision pour les personnes âgées.

Pour obtenir des subventions, il faut faire partie d'un groupe d'au moins dix bénévoles qui agissent comme administrateurs de projets. La majorité de ces derniers doivent être des personnes à la retraite prêtes à prendre en charge la direction et la gestion du projet.

Si vous avez un projet en tête, ou si vous désirez plus de renseignements, adressez-vous à:

**Nouveaux horizons
Santé et Bien-être social
Canada
Complexe Desjardins
Tour sud
1 251, rue Jeanne-Mance
Montréal (Québec)
H5B 1B2**

Les tarifs réduits

Songez-vous à voyager par train ou par avion? Via Rail Canada et Air Canada offrent, entre autres, des réductions tarifaires aux personnes âgées de 65 ans et plus.

À l'heure actuelle, Air Canada offre une réduction approximative de 25 p. 100 aux personnes du troisième âge pour tout voyage effectué sur les lignes intérieures, avec la possibilité de réserver les places à l'avance. Les réductions offertes par Via Rail Canada sont de l'ordre de 33 p. 100 sur les billets d'un montant minimum de \$5.

Puisque les politiques et les réductions sont modifiées périodiquement, il est préférable de vous renseigner aux bureaux d'Air Canada ou de Via Rail Canada, lorsque vous préparez un voyage.

Les services aux anciens combattants

En reconnaissance de leur contribution à la nation, les anciens combattants et, dans certains cas, leur famille, bénéficient de nombreux services assurés par le gouvernement du Canada.

Ces services comprennent les pensions d'invalidité, les prestations aux anciens combattants et le programme des services de traitement.

En outre, les anciens combattants peuvent bénéficier de l'aide de spécialistes qui les aideront à résoudre leurs problèmes de formation ou à s'adapter aux conditions socio-économiques qui évoluent sans cesse.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute autre question, il faut s'adresser à:

**Affaires des anciens
combattants Canada
4 545, chemin de la Reine-Marie
Montréal (Québec)
H3W 1W4**

ou

**Affaires des anciens
combattants Canada
Édifice Champlain
2 700, boul. Laurier
6e étage
Place Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4K5**

La fabrication des aliments et des autres produits

Vous savez sans doute que plusieurs accidents tragiques sont causés par l'ingestion d'aliments empoisonnés ou qu'ils sont survenus à la suite de l'usage de certaines drogues.

L'un des objectifs du gouvernement fédéral est de supprimer ces risques d'accidents afin que tous les Canadiens puissent vivre dans un milieu sain tant au point de vue matériel que social. Il procède donc à des inspections périodiques des firmes de production et au contrôle des produits fabriqués afin de s'assurer que l'industrie en question répond bien aux normes fédérales de production pour les aliments, les drogues, les cosmétiques, les instruments médicaux ou les appareils qui émettent des radiations.

Avez-vous certains doutes sur la qualité d'un produit? N'hésitez pas à aider le gouvernement en le lui signalant. En 1977-1978 la direction de la protection du ministère de la Santé et du Bien-être social a répondu à plus de 6 000 plaintes formulées à ce sujet par les consommateurs.

Voulez-vous porter plainte? Avez-vous besoin de renseignements supplémentaires? Adressez-vous à la:

**Protection de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
1 001, boul. Saint-Laurent ouest
Longueuil (Québec)
J4K 1G7**

L'usage non médical des drogues

Tous les Canadiens doivent être prudents face à l'usage non médical des drogues, à

cause des risques qu'elles présentent tant sur le plan de la santé physique et mentale des individus que sur le plan social.

Le gouvernement fédéral se préoccupe de cette question en déployant des efforts permanents visant à réduire le nombre des problèmes de santé qui proviennent de l'usage non médical des drogues. Il collabore avec les organismes privés et d'autres groupes de la collectivité afin de mettre en œuvre des projets dans le domaine de la prévention, de la réhabilitation, du traitement, de l'information et de l'éducation. L'État subventionne également des projets de recherche qui contribueront à réduire l'usage erroné ou abusif des drogues, du tabac ou de l'alcool.

Pour tout renseignement complémentaire, il faut écrire à l'adresse qui suit:

**Promotion de la Santé
Santé et Bien-être social
Canada
450, boul. St-Joseph est
Montréal (Québec)
H2J 1J7**

Les subventions au titre du bien-être

Afin d'améliorer les services de bien-être ou les activités d'entraide, le gouvernement apporte son concours financier pour tout ce qui touche à la consultation, à l'information ou aux conseils donnés aux organismes tant publics que privés, y compris aux organisations de citoyens, pour la recherche à court terme ou pour d'autres projets. Des fonds sont également disponibles pour les particuliers qui mènent des recherches approfondies dans le secteur des services sociaux. Le gouvernement a subventionné certaines activités de recherche, notamment de nouveaux pro-

jets conçus spécialement pour les personnes âgées, des services consultatifs en matière matrimoniale ou des programmes de réhabilitation.

Pour tout renseignement supplémentaire ou toute demande de subvention, adressez-vous à la:

**Direction du bien-être social
Service de subvention
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5**

Les autres programmes sociaux

Toutes les provinces ont mis sur pied des programmes spéciaux pour venir en aide aux personnes nécessiteuses et à celles qui sont à leur charge. Le gouvernement fédéral rembourse aux provinces 50 p. 100 du coût de ces programmes, par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada. L'aide qui est accordée grâce aux programmes d'assistance concerne bien entendu les articles de toute première nécessité, mais aussi les services de santé qui ne sont pas remboursés par les régimes d'assurance-maladie et les coûts d'établissements qui donnent des soins spéciaux. Des dispositions sont également prévues pour les services d'auxiliaires familiales, la création de garderies ou d'organismes communautaires, l'utilisation de services consultatifs, la réhabilitation ou l'adoption.

Vous vous intéressez au bien-être des enfants, aux services à la jeunesse, à l'adoption, aux services de réhabilitation, aux services familiaux et communautaires. Tous ces rensei-

gnements pourront être obtenus en écrivant à la:

**Division
des services sociaux
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5**

Le bien-être social, les publications

Le Conseil national du bien-être social dispose de nombreuses publications traitant de divers problèmes. Les thèmes suivants sont abordés: problèmes socio-économiques et familles monoparentales; conséquences de la pauvreté sur la santé, l'éducation et l'espérance de vie des enfants; besoins alimentaires des bébés, des enfants et des femmes enceintes; études sur la façon dont les journaux canadiens traitent du problème de la pauvreté.

Si vous désirez recevoir les brochures qui traitent des sujets précités ou si vous désirez recevoir une liste des autres publications, écrivez au:

**Conseil national du bien-être social
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9**

Les Postes

Les Postes canadiennes ont pignon sur rue dans quelque 6 000 villes et villages du pays. Avec leurs 8 300 bureaux, les Postes constituent la plus grande chaîne de comptoirs de service, de distribution et d'information au pays. Leur rôle diversifié tant sur le plan des services que sur celui de l'information en fait de véritables fenêtres ouvertes sur le Canada.

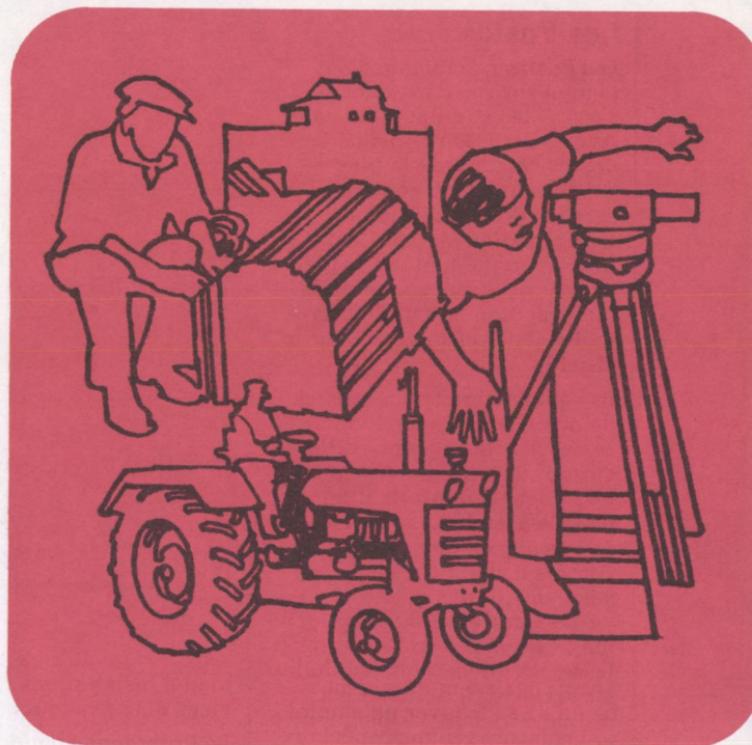
Les guichetiers et les maîtres de poste, en plus de donner les services courants, font office, surtout dans les petites localités, d'agents d'information pour l'ensemble des services gouvernementaux fédéraux. Auprès d'eux, les gens se renseignent sur des sujets aussi variés que l'assurance-chômage, les pensions de la veillesse, les allocations familiales, les services de santé et d'assistance sociale, les passeports et bien d'autres.

Les Postes émettent aussi chaque année une série de timbres commémorant les visages de Canadiens célèbres et mettant en relief les hauts faits de notre histoire.

Pour tout renseignement complémentaire sur les Postes canadiennes, prière de vous adresser à la :

**Direction des Affaires
publiques
Région postale du Québec
1 550, boul. Maisonneuve ouest
Montréal (Québec)
H3G 2R0**

ou de téléphoner à votre bureau de poste.



SECTION

2

Le travail

Le travail joue un rôle de tout premier plan dans la vie des Canadiens. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral veille à offrir de nombreux programmes et services, tant aux travailleurs qu'aux chômeurs et aux employeurs. Tout Canadien est épaulé par le gouvernement, peu importe sa place au sein de la population active, que ce soit dans le secteur agricole, dans celui de l'administration, de la fabrication ou de la pêche.

Les travailleurs et les emplois

Les Centres d'emploi du Canada

Tout d'abord, il faut noter que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et la Commission de l'assurance-chômage ont fusionné et portent maintenant le nom de Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Au Canada, on compte environ 440 Centres d'emploi (CEC) qui mettent à la disposition des employeurs et des travailleurs un vaste éventail de programmes et de services: renseignements sur les emplois disponibles; conseils aux chercheurs d'emploi sur les possibilités et sur certaines questions connexes, par exemple, sur la façon de se trouver un emploi; conseils aux groupes spéciaux ou désavantagés, comme les jeunes gens et les autochtones; tests d'aptitudes; services spécialisés aux étudiants; aide intensive accordée aux bénéficiaires de l'assurance-chômage afin qu'ils puissent trouver un emploi.

Le CEC typique dispose d'une banque d'emplois qui permet aux travailleurs de faire un choix à partir de répertoires ou de listes décrivant les différents postes offerts. Le CEC peut aussi les mettre en liaison avec un conseiller lorsqu'ils ont trouvé un emploi qui les intéresse. Cette sorte de *libre-service* en matière d'emploi fait maintenant partie intégrante des Centres d'emploi, puisque la plupart des travailleurs désirent disposer surtout de renseignements sur les emplois disponibles. On y offre également un bref cours d'information intitulé *Méthode dynamique de recherche d'emploi*.

La création d'emplois

Le gouvernement fédéral a mis sur pied des programmes de création d'emplois afin d'encourager les employeurs qui le peuvent à créer de nouveaux postes et contribuer ainsi à diminuer le nombre de chômeurs.

Le programme *Canada au travail* a pour but de stimuler les organismes locaux, les sociétés et les corporations afin qu'ils adoptent des projets à but non lucratif qui fassent appel à une main-d'œuvre nombreuse. Pour pouvoir bénéficier de crédits, les responsables des projets ne doivent pas employer des personnes qui disposent déjà d'un travail, ni mettre en œuvre des activités qui renforcent la propriété privée ou qui entraînent la mise sur pied d'installations ou de services déjà existants.

Le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) vise à créer des postes pour les personnes qui resteraient probablement en chômage autrement. Ce type de projet peut être subventionné pour une durée maximum de trois ans et demi et doit élever le niveau des compétences de ceux qui sont désavantagés sur le plan social ou qui sont chômeurs chroniques.

Le Programme d'emploi d'été pour les jeunes du Canada fait participer à la fois les ministères et les agences fédérales, de même que le secteur privé et des organismes bénévoles. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous à votre C E C. ou au C E C pour étudiants.

En outre, le gouvernement fédéral a mis sur pied des Centres d'emploi spécialement destinés aux étudiants, qui fonctionnent au printemps et durant l'été. Il existe plus de 300 centres de ce type dont le personnel est composé d'étudiants. Ces derniers donnent des renseignements sur les emplois vacants dans le secteur privé ou public, fournissent des services consultatifs sur les cours de langue ainsi que sur les programmes offerts aux cadets ou aux autres étudiants et signalent aux jeunes gens les débouchés pour ce qui est des emplois d'été. Le gouvernement coordonne également tous les programmes axés sur l'emploi des étudiants et des jeunes, et il lance chaque année une campagne de publicité pour inciter les employeurs canadiens à engager des étudiants pendant les vacances d'été.

La mobilité de la main-d'œuvre

Le gouvernement fédéral veut encourager la mobilité des travailleurs dont les compétences ne sont pas utilisées dans leur région, mais pourraient l'être dans d'autres régions du pays. Les personnes qui sont en chômage, sous-employées, ou qui sont sur le point de perdre leur travail, peuvent bénéficier de subventions lorsqu'elles doivent se déplacer pour trouver un nouvel emploi, pour exercer un emploi temporaire ailleurs ou pour déménager dans un endroit où elles ont trouvé un poste permanent. Des allocations de voyage sont également mises à la disposition des stagiaires du Programme de formation des CEC.

Le Programme de formation de la main-d'œuvre

Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada (PFMC) a été mis sur pied pour permettre aux adultes de se recycler afin de pouvoir disposer ensuite d'emplois mieux rémunérés, plus stables et plus satisfaisants; il cherche aussi à procurer aux employeurs canadiens une main-d'œuvre plus qualifiée. L'appui du gouvernement s'exerce de deux façons. La première formule consiste à acheter des cours de formation dans les institutions secondaires et techniques dont la plupart relèvent des provinces. On peut s'inscrire à ces cours par l'intermédiaire des CEC. Les stagiaires à temps plein bénéficient d'une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage, et peuvent être admissibles à des allocations spéciales de trajet quotidien ou de séjour hors du foyer. La seconde formule consiste à conclure un accord avec un employeur pour l'aider à former ses employés. Le PFMC défraie l'employeur des coûts directs de formation et d'une fraction des salaires versés aux stagiaires.

L'assurance-chômage

La situation du chômeur est pour le moins ennuyeuse. Heureusement qu'au Canada, la plupart des travailleurs sont couverts par le Régime de l'assurance-chômage, ce qui leur permet de bénéficier de prestations et ainsi de pouvoir assurer leur subsistance alors qu'ils sont temporairement sans travail.

Le versement des prestations d'assurance-chômage n'est pas automatique. Pour y avoir droit, le travailleur doit avoir occupé

un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines et être à la recherche d'un autre travail. Ce nombre de semaines varie de 10 à 14 et dépend du taux de chômage dans la région où demeure habituellement le chômeur. Ces semaines d'emploi assurable doivent se situer au cours de la période de référence, c'est-à-dire au cours des 52 semaines qui précèdent la demande de prestations, ou au cours de la période écoulée depuis la dernière demande.

Certains prestataires d'assurance-chômage doivent remplir d'autres exigences. Règle générale, ceux qui présentent une demande pour la deuxième fois au cours d'une même période de 52 semaines devront, dans certains cas, accumuler jusqu'à six semaines d'emploi assurable de plus que ceux qui font une demande pour la première fois. Le nombre de semaines supplémentaires requises dépendra du nombre de prestations hebdomadaires d'assurance-chômage touchées au cours de la première période de prestations. Les nouveaux venus sur le marché du travail ou ceux qui y reviennent après une absence de deux ans ou plus devront également travailler pendant plus longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ces personnes devront accumuler 20 semaines d'emploi assurable au cours de la dernière année de travail, soit 10 à 14 semaines d'emploi assurable pendant la dernière année, plus 14 semaines pendant l'année précédente.

Les règles qui s'appliquent aux prestations spéciales diffèrent. Pour avoir droit aux prestations spéciales en raison d'une maladie ou d'une blessure, d'une grossesse ou parce qu'on a atteint l'âge de 65 ans, il faut avoir accumulé au moins 20

semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence.

Vous pouvez vous procurer de nombreuses brochures au sujet de l'assurance-chômage, notamment: *L'assurance-chômage, c'est facile à comprendre* (sur l'ensemble du régime d'assurance-chômage); *A l'âge de 65 ans; Vous n'êtes pas d'accord avec nous?* (au sujet des appels), etc.

Le numéro d'assurance sociale

Quand vous sollicitez un emploi, l'employeur ne manquera pas de vous demander votre numéro d'assurance sociale (NAS). Si vous n'en avez pas encore, il faudra vous présenter au Centre local d'emploi du Canada (assurance-chômage) où vous remplirez une formule de demande. Vous devrez fournir une preuve que vous êtes bien citoyen canadien ou immigrant ayant reçu le droit d'établissement. Dans le premier cas, il vous suffira, par exemple, de montrer votre certificat de naissance ou sa copie certifiée conforme, ainsi qu'une autre pièce d'identité, soit votre permis de conduire, votre passeport, ou votre certificat de baptême. Dans le second cas, vos papiers d'immigration conviennent parfaitement, si vous disposez également d'une autre preuve d'identité.

On vous suggère d'apporter vous-même ces documents au Centre local d'emploi du Canada (assurance-chômage), car la Commission de l'emploi et de l'immigration n'est pas responsable de la perte des documents originaux s'ils sont expédiés par la poste.

La brochure intitulée *Comment demander votre numéro d'assurance sociale* vous fournira tous les renseignements nécessaires à l'établissement de votre demande.

Renseignements complémentaires

Les rubriques qui précèdent donnent une brève description de certains des programmes et services offerts par le gouvernement aux travailleurs et aux employeurs. Il existe de nombreuses autres brochures et des dépliants qui vous donneront des renseignements plus détaillés. On peut les obtenir en s'adressant à la:

**Direction des affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Gouvernement du Canada
Bureau régional
1 441, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H3C 3L4**

N'hésitez pas à vous adresser au CEC le plus près de chez vous, pour tout renseignement sur ces programmes et services.

Les services agricoles

Le gouvernement fédéral a mis sur pied de nombreux programmes et services à l'intention des personnes qui travaillent dans le secteur agricole, afin de le stabiliser et de le soutenir.

La Société du crédit agricole

Le gouvernement fédéral a établi la Société du crédit agricole afin d'aider les agriculteurs et les aspirants-agriculteurs à acheter, à mettre sur pied et à maintenir des ex-

ploitations rentables. Cette aide prend la forme d'un crédit hypothécaire à long terme.

Les agriculteurs peuvent emprunter individuellement, ou obtenir un prêt collectif avec d'autres demandeurs. Les corporations agricoles et les coopératives peuvent également emprunter.

Le prêt peut atteindre \$200 000 lorsque l'exploitation compte un seul requérant qualifié, et \$400 000 lorsqu'elle en compte plus d'un. Le remboursement du prêt peut être échelonné sur une période maximale de 30 ans et le taux d'intérêt qui est fixé au moment du prêt ne change pas durant le terme.

Les prêts de la Société servent principalement à l'achat de terres à culture, à la construction de bâtiments de ferme, à l'achat d'outillage agricole et d'animaux destinés à la reproduction, au remboursement d'autres dettes, ou à toute autre fin favorisant une exploitation efficace de la ferme.

Toute demande d'emprunt devrait être faite au bureau local de la Société. Pour obtenir le nom et l'adresse du conseiller en crédit responsable de votre région, vous êtes prié d'écrire à la:

**Société du crédit agricole
C.P. 3 600
Édifice Champlain
2 700, boul. Laurier
Pièce 2 000
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7**

L'Office de stabilisation des prix agricoles

Le gouvernement fédéral veut stabiliser les prix afin d'aider l'agriculteur à retirer une juste rémunération pour son travail et le capital engagé, ainsi que pour maintenir un rapport équitable entre les prix sur le marché et le coût des approvisionnements et des services achetés par les cultivateurs.

La Loi sur la stabilisation des prix agricoles fixe un prix de soutien pour neuf produits de base: bovins, porcs, moutons, lait industriel et crème, blé, fèves soya, avoine et orge. Ces prix de soutien sont normalement fixés pour toute la durée d'une période de production. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

L'Office de stabilisation des prix agricoles
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Les syndicats agricoles

Le gouvernement fédéral peut, par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole, fournir des moyens financiers aux exploitants agricoles qui désirent se regrouper afin d'acheter en commun des machines, des bâtiments ou de l'équipement dont le prix est trop élevé pour un simple particulier.

Pour y avoir droit, il faut constituer un syndicat-groupe de trois exploitants agricoles ou davantage, dont la majorité se consacre la plupart du temps à des activités agricoles. Le syndicat doit aussi signer une entente quant à l'utilisation des machines, de l'équipement et des bâtiments; cette entente

doit être approuvée par la Société du crédit agricole. Les associations agricoles de type coopératif ainsi que certaines sociétés agricoles peuvent également prétendre aux mêmes avantages.

Exemple d'un syndicat de ce type: trois exploitants agricoles, dont l'un s'occuperait d'élevage, le second de production de fourrage et le troisième de céréales, et qui utiliseraient en commun et à leur profit, une moissonneuse et d'autres machines analogues.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au bureau local de la Société du crédit agricole ou écrivez à la:

Société du crédit agricole
C.P. 3 600
Édifice Champlain
Pièce 2 000
2 700, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7

L'assurance-récolte

Le gouvernement du Canada met une assurance-récolte tous risques à la disposition des agriculteurs des dix provinces, pour les protéger contre les pertes causées par les fléaux naturels tels la grêle, la sécheresse, les sauterelles ou encore le gel. Le gouvernement fédéral accorde une aide financière à tous les régimes d'assurance-récolte approuvés et administrés par les provinces.

Pour plus de renseignements écrivez à:

Assurance-récolte
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling,
Pièce 421
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

La production et l'inspection des aliments

La direction de production et d'inspection des aliments d'Agriculture Canada est responsable de la santé des animaux ainsi que de l'inspection et du classement du bétail, de la viande, de la volaille, des produits laitiers, des fruits et des légumes. Les scientifiques à l'emploi du gouvernement fédéral poursuivent des recherches approfondies sur les maladies animales; il existe des programmes de contrôle pour enrayer les maladies infectieuses chez les animaux et pour prévenir l'entrée au pays d'animaux contaminés. Les vétérinaires et les agronomes gouvernementaux conseillent les agriculteurs et leur viennent en aide sur place. La section du développement de la production cherche à promouvoir une meilleure production des récoltes et des animaux pour aider les agriculteurs à mieux faire profiter leurs investissements. La division est également responsable du contrôle des maladies des plantes et des cultures, de l'inspection et du classement des graines, ainsi que de la réglementation concernant l'emploi des engrais, des pesticides et des herbicides.

Direction de la production et de l'inspection des aliments
Agriculture Canada
685, rue Cathcart
8^e étage
Montréal (Québec)
H3B 1N7

Les foires agricoles et les expositions

Les sociétés agricoles peuvent recevoir des subsides du gouvernement pour certaines

foires et expositions agréées. Ils peuvent être utilisés pour défrayer les juges de leurs honoraires, couvrir le coût de certaines activités de la jeunesse rurale, servir à apporter des améliorations foncières ou même à accorder des prix en argent lors des concours de bestiaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante:

Direction de la production et de l'inspection des aliments
Agriculture Canada
1 435, rue Saint-Alexandre
Pièce 1 200
Montréal (Québec)
H3A 2G4

Publications

Les nombreuses publications du ministère de l'Agriculture intéressent le grand public autant que les agriculteurs.

L'exploitant agricole consultera ainsi avec profit les publications traitant des questions suivantes:

- la gestion agricole,
- l'économie agricole,
- les cultures sur une grande échelle,
- les parasites et les maladies du bétail.

Le consommateur sera plus intéressé par les brochures qui traitent des sujets suivants:

- la mise en conserves des fruits et des légumes,
- la congélation des aliments,
- la préparation de la viande de bœuf,
- les recettes de trempettes et d'assaisonnements.

Les représentants du ministère verront également à répondre à vos questions concernant vos plantes d'intérieur et votre jardin.

Le ministère de l'Agriculture se fera un plaisir de vous envoyer un répertoire de ses publica-

tions. Adressez-vous au:

**Service d'information
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C7**

Demandez qu'on vous fasse parvenir la brochure 5103, intitulée *Publications pour la ferme et le foyer*.

La pêche

Autrefois, les pêcheurs canadiens pouvaient jeter leurs filets quand bon leur semblait dans des eaux si poissonneuses qu'ils estimaient que les réserves étaient inépuisables.

Ce n'est malheureusement plus le cas depuis quelques années. Les flottes de pêche étrangères ont pratiqué la pêche intensive, notamment au large de la côte de l'Atlantique, d'où des répercussions particulièrement graves sur l'industrie de la pêche canadienne. Les bancs de poissons ont été exploités de manière si intensive, que l'existence même de certaines espèces de poissons a été menacée. Depuis, la situation s'est améliorée et le gouvernement fédéral a donc décidé de jouer un rôle actif, en collaboration avec les pêcheurs et les industriels de ce secteur, de façon à ce que nous disposions d'une industrie de la pêche prospère et dynamique qui ne profite pas seulement aux pêcheurs, mais également à tous les Canadiens.

Les services aux pêcheurs

En plus d'accorder son aide financière aux pêcheurs, le gouvernement fédéral a veillé à leur protection en portant la zone des eaux territoriales à 200 milles marins au large des côtes du Canada. Il a adopté des règlements régissant

les contingents de prises de poissons, veillant ensuite à ce que ceux-ci soient respectés. Il offre aussi une aide directe aux pêcheurs: par exemple, si vous projetez de construire un bateau de pêche d'un tonnage normal, le gouvernement pourrait vous rembourser 35 p. 100 des frais encourus.

Les pêcheurs qui sont à leur propre compte bénéficient aussi du versement de prestations spéciales d'assurance-chômage.

On pourra trouver à ce sujet des détails complémentaires dans la brochure *La pêche: un emploi pas comme les autres* qui peut être obtenue en écrivant à la:

**Direction des affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Bureau régional
1 441, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H3C 3L4**

Pour tout renseignement complémentaire sur les autres services offerts par le gouvernement fédéral, veuillez communiquer avec votre bureau régional de Pêches et Océans ou écrire au:

**Gouvernement du Canada
Pêches et Océans
C.P. 15 500
901, Cap Diamant
Québec (Québec)
G1K 7Y7**



SECTION

3

Le développement économique

Femmes et hommes d'affaires contribuent considérablement au développement économique du pays. Qu'il s'agisse d'employeurs ou de propriétaires, le gouvernement fédéral les encourage à profiter des nombreux programmes et services qu'il met à leur disposition.

Les employeurs

N'oubliez pas de consulter la section 2 qui traite du travail (Travailleurs et emplois, Création d'emplois).

Les Centres d'emploi du Canada

Cherchez-vous du personnel? Environ 440 CEC sont disséminés dans tout le pays pour vous aider à trouver du personnel qualifié. Il vous suffira de soumettre au représentant local du CEC une liste des postes vacants que vous offrez, ainsi qu'une brève description des tâches; l'agent vous proposera alors des candidats disposant des compétences que vous recherchez.

Sachez que le CEC ne se borne pas à vous aider à recruter du personnel. Il peut aussi vous apporter son appui quand il s'agit de le former. Le *Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada* vous permet d'être remboursé de vos frais, des coûts directs de formation et des salaires versés aux stagiaires. Les agents des CEC peuvent également vous fournir les derniers renseignements et les statistiques recueillies sur le marché du travail, vous aider à planifier vos besoins futurs en personnel et vous faciliter l'adaptation aux changements.

En vous adressant à la:

Affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Bureau régional
1 441, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H3C 3L4

vous pouvez vous procurer nombre de brochures et de dépliants utiles, notamment:

Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada,

Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada, Le Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée, Ce que les employeurs peuvent attendre des conseillers en emploi et Vous et le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada.

Vous pouvez vous les procurer en écrivant au:

Service de distribution
Direction des affaires
publiques
Commission de l'emploi
et de l'immigration
Place du Portage, phase IV
12^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9

Pour toutes les questions touchant un programme ou un service particulier, n'hésitez pas à vous adresser à votre CEC local.

Les entrepreneurs

L'expansion économique impose la création, l'expansion et l'amélioration de la productivité des industries nationales de fabrication et de transformation. Le gouvernement se préoccupe donc de fournir des renseignements pertinents, des services consultatifs et, dans certains cas, une aide financière aux petites et aux grandes entreprises.

Les services consultatifs

Le gouvernement fédéral met ce type de services à la disposition des propriétaires et des administrateurs d'entreprises, surtout les petites, afin de les conseiller sans qu'il leur en coûte une fortune. Ce programme a été instauré pour vous permettre de discuter de vos problèmes particuliers et de profiter de la riche expérience pratique d'hommes

d'affaires retraités qui servent comme conseillers en gestion.

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, adressez-vous aux:

**Services de consultation
à l'intention des petites
entreprises (SCPE)
Banque fédérale
de développement (BFD)
901, Square Victoria
Montréal (Québec)
H2Z 1R1**

Renseignements aux petites entreprises

Les bureaux de la Banque fédérale de développement (BFD), disséminés aux quatre coins du pays, mettent à votre disposition un service de consultation pour les petites entreprises (SCPE). On pourra vous y renseigner et vous donner des références sur les programmes gouvernementaux et les autres programmes d'aide qui s'adressent aux petites entreprises. La Banque fédérale de développement peut également vous fournir une série de brochures intitulée *Notre affaire, c'est votre affaire*, qui traite des nombreux aspects de la gestion des petites entreprises, ainsi que *Nouvelles de la petite entreprise*, un bulletin trimestriel de nouvelles qui pourra vous aider à vous tenir au courant de l'évolution des affaires en ce domaine.

Pour tout renseignement complémentaire sur les petites entreprises ou pour recevoir les brochures et le bulletin précités, veuillez vous adresser à la:

**Banque fédérale
de développement
Bureau principal
901, Square Victoria
Montréal (Québec)
H2Z 1R1**

Les subventions au développement régional

La répartition des richesses économiques et des ressources naturelles n'est pas égale dans tout le pays. Il existe des disparités régionales qui préoccupent vivement le gouvernement fédéral. Pour susciter une croissance économique équilibrée et augmenter les possibilités d'emploi dans toutes les régions du Canada, le gouvernement accorde une aide financière dans le but d'encourager les entreprises et les industries qui entreprennent des projets dans des régions où l'expansion économique est plus faible qu'ailleurs. En février 1978, ces régions comprenaient les provinces maritimes, les Territoires du Nord-ouest, le Manitoba, la Saskatchewan, certaines parties de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la majeure partie de la province de Québec.

Vous pouvez obtenir des subventions ou des garanties de prêts si vous projetez la construction de nouvelles installations de fabrication ou de transformation, ou encore l'agrandissement ou la modernisation d'une usine existante. Pour cela, il n'est pas nécessaire que vous possédiez une affaire importante: vous pouvez bénéficier du programme si votre projet prévoit l'utilisation d'un capital de seulement \$5 000, à condition que votre projet entraîne la création d'au moins cinq nouveaux emplois. Les initiatives qui ont déjà été approuvées vont des petites meuneries aux grandes scieries, des usines de traitement du homard à celles de la congélation des frites. Pour de plus amples renseignements, il faut vous adresser au:

**Directeur des subventions
Gouvernement du Canada
Ministère de l'Expansion
économique régionale
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8**

ou à :

**Administration des
subventions
Gouvernement du Canada
Ministère de l'Expansion
économique régionale
Immeuble Claridge
220, Grande-Allée est
Pièce 820
Québec (Québec)
G1R 2J1**

Les marchés extérieurs

Ce n'est pas vraiment si ardu de vendre vos produits sur les marchés extérieurs. En fait, c'est même probablement bien moins difficile que la plupart des propriétaires d'entreprises canadiennes l'imaginent. Sachez que le gouvernement a mis sur pied de nombreux programmes et services qui vous aideront à trouver les meilleures façons de vous y prendre pour percer sur les marchés d'exportation.

Les projets promotionnels

Participer à des foires commerciales est l'une des formules utilisées pour faire connaître vos produits sur les marchés étrangers. Sachez que le gouvernement commande et encourage une telle participation des entreprises canadiennes en mettant à votre disposition des services complets d'exposition pour aider à la conception, à la construction, à l'aménagement et à la gestion des kiosques. Vos frais seront partiellement remboursés.

L'expansion des exportations

Le gouvernement peut vous aider grâce à son Programme de développement des marchés d'exportation (PEMD) en vous accordant des subventions, si vous avez en tête de réaliser un projet que vous ne pouvez entreprendre sans aide financière. Ce programme a été conçu pour encourager et aider les sociétés canadiennes à pénétrer sur de nouveaux marchés étrangers et à étendre leurs activités sur le plan des exportations. Une aide financière est accordée lorsqu'on estime qu'il faut partager les risques de perte. L'apport financier de l'État doit être remboursé si les exportations sont couronnées de succès, mais ne doit pas l'être si les ventes n'ont pu se concrétiser ou si les contrats escomptés n'ont pu être signés.

Le service des délégués commerciaux

Des délégués commerciaux font tous les efforts nécessaires pour promouvoir les exportations canadiennes et protéger vos intérêts commerciaux à l'étranger. N'hésitez pas à y avoir recours si vous désirez des renseignements sur l'économie, les marchés ou le système de crédit d'un pays. Le gouvernement fédéral disposait en 1978 d'un réseau de 90 bureaux, situés dans 67 pays du monde. Leurs agents ont répondu à 61 000 demandes d'aide de la part des entreprises canadiennes et ont porté à leur connaissance 43 000 demandes de contacts d'acheteurs étrangers.

Renseignements

Les programmes du gouvernement s'adressent à toutes les sociétés canadiennes, petites

ou grandes, qui peuvent exporter des produits ou des services ou qui sont intéressées à étendre leur marché. Pour tout renseignement complémentaire sur ces programmes ou sur les services connexes, adressez-vous au:

**Gouvernement du Canada
Ministère de l'Industrie
et du Commerce**

C.P. 1 270

Succursale «B»

685, rue Cathcart

Pièce 600

Montréal (Québec)

H3B 3K9

ou au

**Gouvernement du Canada
Ministère de l'Industrie
et du Commerce**

2, Place Québec

Pièce 620

Québec (Québec)

G1R 2B5



SECTION

4

La jeunesse

Le gouvernement fédéral, conscient que les jeunes d'aujourd'hui sont les leaders de demain, a élaboré des programmes intéressants et dynamiques pour vous permettre de mieux connaître votre pays, ses habitants, et donc, vous-même.

Hospitalité-Canada

- Avez-vous 16 ans?
- Cherchez-vous l'aventure?
- Voulez-vous voyager au Canada?
- Aimerez-vous connaître des régions différentes et entendre des opinions diverses?
- Désirez-vous vous faire de nouveaux amis?

Hospitalité-Canada vous intéressera certainement si vous répondez affirmativement à toutes ces questions.

Ce programme fédéral permet de financer et d'organiser des échanges entre les jeunes Canadiens de tous les coins du pays. On peut y participer en s'intégrant à un groupe d'au moins 15 personnes.

Chaque participant doit être jumelé à un correspondant du même âge ayant les mêmes intérêts. La première étape, qui dure six semaines, est une phase préparatoire pendant laquelle vous entrez en contact par écrit avec votre partenaire et au cours de laquelle il vous appartient de rassembler tous les renseignements qui peuvent vous être utiles sur la région que vous désirez visiter.

Vous êtes alors prêt pour votre voyage. La visite que vous effectuez chez votre correspondant doit durer au moins cinq jours. Sachez qu'Hospitalité-Canada vous remboursera la presque totalité de vos frais de transport.

Si vous désirez des renseignements complémentaires sur les possibilités qui vous sont offertes pour mieux connaître votre pays, n'hésitez pas à vous adresser à :

Hospitalité-Canada
Secrétariat d'État du Canada
Terrasses de la Chaudière
15, rue Eddy
Hull (Québec)
K1A 0M5

Katimavik

Voulez-vous découvrir le Canada, apprendre davantage sur vous-même, relever de vrais défis physiques, devenir plus conscient de votre environnement? Katimavik vous offre toutes ces possibilités.

Katimavik, terme inuit qui signifie *lieu de réunion*, désigne un service national pour la jeunesse qui a été fondé par le gouvernement fédéral. Il a pour but d'apporter de l'aide aux collectivités canadiennes, de promouvoir le développement personnel de ses participants, de favoriser la prise de conscience au plan de l'environnement et de fournir des occasions d'approfondir ses connaissances sur le pays.

La durée du programme est de neuf mois et les groupes comptent environ 33 participants, auxquels on assigne trois projets successifs, dans trois provinces différentes où ils doivent résider chaque fois pendant quelque trois mois. L'un de ces projets sera mis en œuvre dans un milieu francophone.

Les projets sont conçus en collaboration avec les collectivités locales et peuvent viser certaines activités, par exemple: nettoyer le milieu environnant, tracer des sentiers, améliorer des centres de loisirs, aider les handicapés et les personnes âgées, s'occuper des enfants et de la jeunesse, dans les garderies et les centres de loisirs.

Le programme comporte également certains aspects culturels et éducatifs, notamment l'apprentissage d'une autre langue, la mise en commun des compétences dans des groupes dynamiques, l'artisanat, l'acquisition de compétences manuelles élémentaires et la poursuite

de recherches dans le domaine du patrimoine historique et culturel.

Les candidats peuvent en outre participer à un stage militaire de formation et de participation. Il s'agit là d'un programme parrainé par le ministère de la Défense nationale. La durée du stage est de trois mois.

Vous avez entre 17 et 21 ans, vous êtes célibataire, citoyen canadien ou résident, vous désirez apporter votre quote-part aux efforts collectifs d'un groupe qui se voue à la jeunesse canadienne. Si c'est le cas, vous pouvez obtenir tout renseignement utile à :

Katimavik
2 270, avenue Pierre-Dupuy
Cité du Havre
Montréal (Québec)
H3C 3R4

La sensibilisation à l'activité des parcs

Le programme de sensibilisation à l'activité des parcs est une nouvelle formule qui a été conçue pour aider les Canadiens à découvrir l'immensité et la richesse de leur patrimoine naturel et humain, grâce aux efforts et aux talents de la jeunesse.

Le programme se déroule de la façon suivante: le gouvernement fédéral n'embauche pas directement, mais il fournit des fonds à des organismes privés pour favoriser l'embauche des jeunes gens désirant réaliser des projets de sensibilisation à notre patrimoine naturel et humain. Il appartient à chacune de ces personnes de concevoir et de mettre sur pied un projet sous le patronage d'un organisme autorisé. L'organisme embauche ensuite la personne si son projet est accepté.

Voici quelques exemples d'initiatives qui ont été approuvées: livres illustrés pour enfants sur le thème du milieu naturel des parcs, trousse de sensibilisation à l'environnement, ouvrages de tissage sur des thèmes liés au patrimoine ou à l'environnement, pièces de théâtre originales inspirées de notre patrimoine.

Vous pouvez obtenir une brochure détaillée, *Sensibilisation à l'activité des parcs*, qui vous donnera tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, en écrivant à :

Parcs Canada
Région du Québec
C.P. 10 275
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Les jeunes athlètes

Les jeunes gens de notre pays ne cessent de démontrer ce dont ils sont capables dans le domaine du sport amateur. Le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les associations nationales sportives, les encourage et tente d'améliorer la qualité et l'étendue de la participation canadienne de diverses façons: en fournissant des subventions pour qu'ils puissent disposer d'un entraînement de qualité, en assumant les frais de voyage des athlètes qui suivent des stages d'entraînement, en les aidant à obtenir tout ce dont ils ont besoin dans ce domaine, en finançant les dépenses de voyage et de logement de ceux qui participent à des championnats sportifs, y compris de l'aide financière directe et des subventions d'encouragement pour veiller à ce que les athlètes canadiens prometteurs puissent poursuivre leurs études alors même qu'ils s'entraînent ou qu'ils participent à des épreuves sportives.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

Sport Canada
Direction générale de la santé
et du sport amateur
Secrétariat d'État du Canada
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Les tarifs jeunesse **d'Air Canada**

Voyager de Vancouver à Saint-Jean, Terre-Neuve peut vous coûter moins que vous ne le pensez. Les étudiants âgés de 12 à 21 ans peuvent en effet bénéficier d'une réduction de 40 p. 100 sur tout vol intérieur d'Air Canada. Vous ne pouvez toutefois réserver vos sièges à l'avance.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, adressez-vous au bureau d'Air Canada le plus près de chez vous.

Les auberges de **jeunesse**

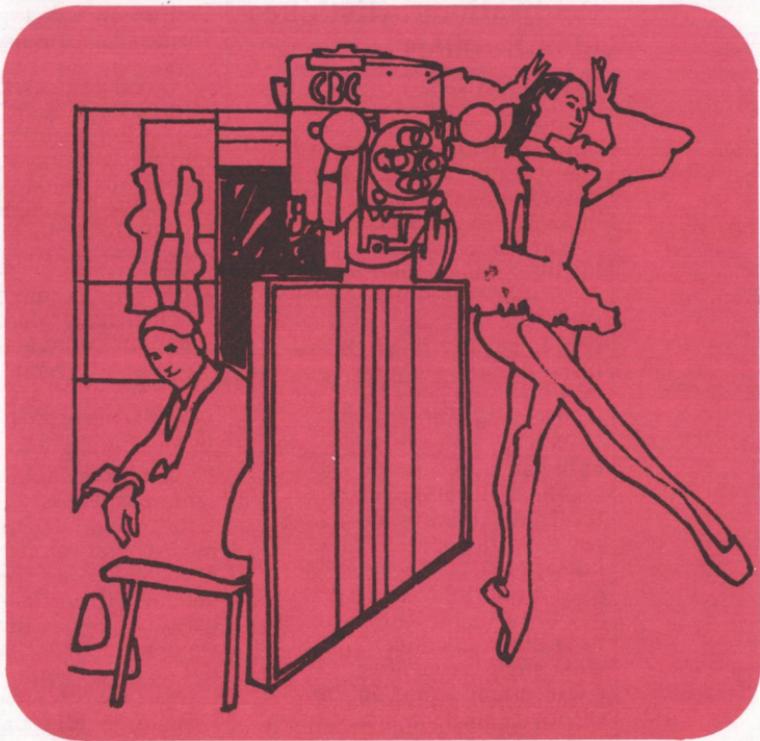
Le gouvernement fédéral a publié une brochure intéressante intitulée *Auberges de jeunesse* qui vous sera utile si vous désirez vous arrêter dans les auberges de jeunesse pendant vos voyages. Cette brochure vous donnera des renseignements pratiques sur les installations que vous pourrez trouver dans les divers endroits où se situent ces auberges. Vous pouvez vous procurer cette dernière en écrivant à:

Fédération québécoise de
l'ajisme
1 324, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H2L 1M2

ou à

L'Association canadienne
de l'ajisme
333, River Road
Vanier (Ontario)
K1L 8B9

N'oubliez pas de consulter la section 9 qui traite des carrières dans la fonction publique (Programme d'emplois d'été pour les étudiants).



SECTION



Les arts et la culture

Les arts constituent un témoignage de notre richesse intellectuelle et de notre imagination créatrice. Peintres, sculpteurs, acteurs et actrices, musiciens, compositeurs, danseurs et réalisateurs de films témoignent tous, par leurs travaux, de notre patrimoine ethnoculturel.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied de nombreux programmes pour encourager la préservation de notre caractère multiculturel et pour favoriser la croissance et l'épanouissement des compétences tant artistiques que créatrices.

Réalisations artistiques et culturelles au Canada

Toutes les régions du Canada ont la possibilité de s'exprimer dans le cadre de programmes nationaux visant à promouvoir les arts et la culture. La Direction des arts et de la culture du gouvernement fédéral entreprend des études sur l'évolution des arts à travers le pays et aide le Secrétariat d'Etat à élaborer une politique nationale en ce qui concerne la radiodiffusion, le cinéma, l'édition, les musées et le patrimoine national. L'aide au développement culturel s'est traduite récemment par des subventions d'immobilisation à des organisations d'art d'interprétation telles que des troupes de théâtre dans diverses collectivités, ainsi que par une aide financière au monde de l'édition et du cinéma canadien.

Le Bureau des festivals du film permet au gouvernement fédéral de promouvoir les films canadiens à l'étranger, dans le cadre de rencontres internationales telles que le Festival de Cannes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez au:

Secrétariat d'État du Canada
1 080, côte du Beaver Hall
Pièce 2 102
Montréal (Québec)
H2Z 1S8

L'aide aux arts

Le musicien vous dira que la musique est la véritable forme d'expression artistique, tandis que l'écrivain en dira autant de la littérature, et que le peintre ou le photographe vanteront leur art respectif. Le Conseil des Arts, qui est l'organisme fédéral responsable dans ce domaine, reconnaît

l'importance de toutes ces formes d'expression.

Le Conseil des Arts encourage et favorise l'étude, la réalisation et le plaisir de profiter des œuvres artistiques, telles que la musique, la danse, l'opéra, le théâtre, le film, les arts visuels, le vidéo, la photographie et la littérature.

Il octroie des subventions aux artistes professionnels, aux personnes dont les travaux sont essentiels pour les professions artistiques, ainsi qu'aux organismes professionnels et de soutien.

Le gouvernement ne se contente pas d'offrir des subventions, mais il décerne également chaque année divers prix et récompenses. Des artistes comme Gilles Vigneault, Margaret Lawrence, Robertson Davies et Marie-Claire Blais ont déjà eu l'honneur de recevoir le Prix littéraire du gouverneur général. Dans le domaine de la traduction, Michelle Tisseyre, John Glassco, Jean Paré, Sheila Fishman et plusieurs autres personnes ont aussi gagné des prix.

La gamme des programmes est vaste et vous pourrez trouver tout un éventail de publications qui vous donneront tous les renseignements dont vous avez besoin en écrivant au:

Conseil des Arts
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 5V8

L'aide aux groupes

Le gouvernement fédéral reconnaît le caractère multiculturel de notre patrimoine en encourageant et en apportant son aide financière à des activités ou à des projets entrepris dans le cadre de certains programmes. Il s'agit de projets

conçus pour faire connaître et préserver notre patrimoine ethnoculturel afin que tous les Canadiens puissent mieux se comprendre et se respecter les uns les autres.

Les objectifs de ces programmes sont essentiellement les suivants: favoriser et aider financièrement les collectivités à profiter de leur patrimoine culturel; faire en sorte que les membres des groupes culturels soient reconnus et acceptés en tant que tels dans notre société; contribuer à renverser les barrières qui pourraient empêcher que certains d'entre eux ne participent pleinement à notre société; enfin, promouvoir et encourager les rencontres enrichissantes entre tous les groupes culturels canadiens.

Le gouvernement fédéral apporte également son appui à tous les groupes de langue officielle pour qu'ils puissent utiliser leur langue et contribuer pleinement à l'épanouissement de la société dans les régions où ils sont minoritaires. Des subventions pourront être obtenues pour des projets ou des activités répondant à cet objectif. Des subventions et des bourses existent également pour aider les professeurs à améliorer leurs compétences linguistiques et pour inciter les étudiants du niveau postsecondaire à poursuivre leurs études ou à décider de prendre des cours d'immersion dans l'autre langue officielle.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au:

Secrétariat d'État du Canada
1 080, côte du Beaver Hall
Pièce 2 102
Montréal (Québec)
H2Z 1S8

L'Office national du film

L'Office national du film (ONF) a gagné, en 1941, le premier Oscar attribué à un film canadien, pour un court métrage de la série *En avant Canada*. Monique Mercure a été la première actrice canadienne à obtenir le grand prix d'interprétation du Festival de Cannes, en 1977, pour son rôle dans le film *J. A. Martin, photographe*. Les films de l'ONF ont gagné deux Oscars à Hollywood en 1978, et ceux-ci sont venus s'ajouter aux quelque 1 500 prix internationaux déjà décrochés par notre pays.

L'ONF a contribué à l'essor de notre industrie cinématographique et a constitué un champ d'expérience pour de nombreux réalisateurs qui, grâce à lui, ont pu développer leurs dons artistiques, créatifs et techniques, contribuant ainsi à établir la réputation mondiale d'excellence des œuvres canadiennes.

L'ONF vous invite à emprunter gratuitement les films de réalisateurs talentueux afin de vous familiariser avec leurs œuvres. Adressez-vous au bureau de l'ONF le plus près de chez vous, ou écrivez à:

L'Office national du film
Quartier général
des opérations
C.P. 6 100, succursale «A»
Saint-Laurent (Québec)
H3C 3H5

La Société Radio-Canada

Le gouvernement fédéral, grâce à Radio-Canada, vous permet d'écouter des émissions éducatives et récréatives qui s'adressent à un public d'âge, d'intérêt et de goûts divers. Les programmes comprennent,

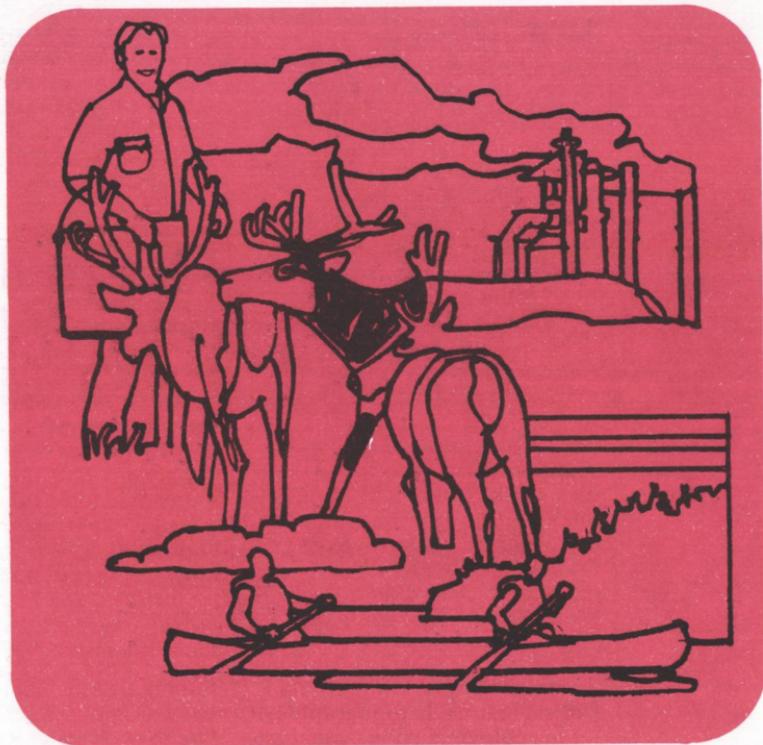
Les Archives publiques

Les Archives publiques constituent une véritable mine de renseignements sur l'évolution du Canada, depuis ses débuts jusqu'à nos jours. Cet organisme s'efforce en effet d'obtenir tous les documents importants qui ont trait aux divers aspects de la vie canadienne et au développement du pays. Il fournit également des services de recherche et des installations qui permettent au public de consulter les documents mis à leur disposition.

Voici quelques-unes des acquisitions des Archives: collection de manuscrits d'hommes d'État et d'autres citoyens très connus; 80 000 ouvrages sur le Canada et son histoire; environ trois quarts de million de cartes et de plans relatifs à la découverte, à l'exploration, à l'établissement, à la topographie et à la géologie du pays, ainsi que des peintures documentaires, des dessins et des images imprimées ayant trait aux gens, aux événements historiques, aux lieux géographiques et aux objets.

Si vous désirez obtenir à peu de frais des reproductions de documents, ou tout autre renseignement relatif au service des Archives publiques, adressez-vous aux:

**Services d'information
Archives publiques du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3**



SECTION

6

L'environnement

Nous devenons de plus en plus sensibles à la question de l'environnement, c'est-à-dire non seulement du milieu naturel qui nous entoure, mais aussi des forêts, des eaux intérieures, des terres et de la faune de notre immense pays. Le gouvernement fédéral se préoccupe également de ce problème et fait tout son possible pour apporter son appui et ses compétences afin de conserver et de protéger notre environnement.

La pollution

Des lois sévères mais justes protègent notre environnement. Un contrôle régulier des sources de pollution de l'eau et de l'air s'exerce conjointement avec les organismes provinciaux et l'industrie. Une surveillance vigilante de l'utilisation des substances toxiques est maintenue et leur élimination fait constamment l'objet d'études approfondies. Ce souci de dépollution se manifeste aussi à l'échelle des installations fédérales. Une équipe expérimentée travaille régulièrement à leur assainissement. Quant aux risques de désastres environnementaux, ils sont toujours présents. C'est pourquoi une équipe est en état d'alerte 24 heures par jour, prête à répondre à tout appel d'urgence.

Quelques brochures et dépliants sont disponibles à l'adresse ci-dessous:

**Service de la protection
de l'environnement
Environnement Canada
1 550, boul. de Maisonneuve
ouest
Pièce 410
Montréal (Québec)
H3G 1N2**

ou à

**Environnement Canada
C.P. 10 100
2 700, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5**

La conservation de l'énergie

Pour vivre parfaitement en harmonie avec notre milieu naturel, nous devons utiliser ses ressources d'une façon intelligente. À cet effet, nous devons tous être bien conscients que la conservation de l'énergie constitue une forme de protection du milieu.

La pénurie et le coût d'explo-

tation des ressources ainsi que les répercussions de leur exploitation sur l'environnement font qu'il est indispensable d'économiser l'énergie: la politique énergétique du Canada y consacre donc tous ses efforts. Vous pouvez y collaborer en vous efforçant tout d'abord d'économiser l'énergie dans vos propres foyers. Le gouvernement met à votre disposition une série de publications qui expliquent le programme global de conservation et le rôle joué par l'industrie, les gouvernements et les citoyens, entre autres, *Empri-sonnons la chaleur*, *Payez moins, chauffez mieux, 100 façons d'économiser chez soi*, *énergie et dollars*, *Le guide du nouvel automobiliste* et *La poubelle au régime*. Pour obtenir ces ouvrages ou tout autre renseignement, écrivez au:

**Bureau de la conservation
de l'énergie
Énergie, Mines et Ressources
Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1Y 4G1**

La protection des forêts

Certains pourraient penser qu'il n'y a pas lieu de se soucier des forêts puisque celles-ci couvrent 4,4 millions de kilomètres carrés, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique. Il faut pourtant se rendre compte que le gouvernement s'efforce de conserver et de protéger cette ressource contre les éléments destructeurs. Les dommages causés dans les forêts par les animaux qui broutent, ou par ceux qui rongent les écorces des arbres, ou encore, par les oiseaux qui se nourrissent de semences, ainsi que les dommages entraînés par des conditions climatiques rigoureuses, sont vraiment secondaires quand on les compare aux ravages entraînés par les incen-

dies, les insectes nuisibles et les épidémies.

L'État ne se préoccupe pas seulement de ces risques, mais s'occupe également de la recherche pour améliorer et assainir les pratiques industrielles sur le plan forestier, pour étudier quelle est l'incidence de ces pratiques et des autres activités humaines sur les forêts et le milieu naturel. Le gouvernement fédéral procède aussi à des recherches sur les produits forestiers; enfin, il donne des conseils et collabore dans le secteur de l'exploitation des forêts, tant au Canada qu'à l'étranger.

On pourra trouver de nombreuses feuilles de renseignements et des publications intéressantes sur des sujets divers: carrières en foresterie, production de sucre d'érable, activités de protection, feux de forêt, tordeuses de bourgeons d'épinette. Pour les recevoir ou pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous au:

**Centre de recherches
forestières des Laurentides
Environnement Canada
1 080, route du Vallon
C.P. 3 800
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7**

La protection des eaux intérieures

Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, planifie, participe et collabore à des politiques et des programmes qui ont pour objet de protéger les eaux intérieures. Il s'agit ici de préserver la qualité de l'eau qui est à notre disposition, de veiller à ce que nous en disposions en quantité suffisante, de surveiller le débit de nos rivières, de prendre les mesures qui s'imposent en cas d'inondations, de réglementer l'utilisation des eaux dans le domaine de l'industrie et de

l'agriculture, et, enfin, de planifier les ressources dont nous aurons besoin à l'avenir.

Vous pourrez obtenir des renseignements complémentaires ou une série intéressante de dépliants regroupés sous l'entête *Que savez-vous de l'eau?*, en écrivant à:

**Environnement Canada
2700, boul. Laurier
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5**

L'utilisation des terres

Nous achetons presque quotidiennement viande, volaille, produits laitiers, légumes et fruits, en oubliant souvent que nous les devons à la générosité de la terre. Sans terres agricoles, la nourriture serait rare et les prix astronomiques.

Le gouvernement fédéral s'inquiète de l'amenuisement rapide des terres agricoles. Il a donc mis sur pied une méthode de projection de la disponibilité et de la demande futures de terres agricoles. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, il se penche également sur la répartition des terres qui peuvent convenir aux activités de loisirs et sur la demande et la disponibilité de terres convenant à certains usages comme les exploitations forestières. Il évalue la superficie des terres qui ont été épuisées et il examine la conversion des terres agricoles au profit des villes.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:

**Centre des renseignements
Environnement Canada
Place Vincent Massey
11^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3**

La protection de la faune

L'homme n'est pas seul dans ce vaste monde: il le partage avec les oiseaux, les poissons et les autres animaux. Sa survie, comme la leur, dépend de la terre, des plantes, de l'eau et de l'atmosphère. Tout bouleversement des milieux naturels qui touche la faune doit finalement aussi l'affecter.

Le gouvernement fédéral se préoccupe donc de préserver la faune de notre pays, entre autres, les oiseaux migrateurs, les faucons pèlerins en voie d'extinction, les bisons des bois et les ours polaires.

Le Service canadien de la faune (SCF) a pour but non seulement de protéger et de veiller sur les oiseaux migrateurs, selon des accords internationaux, mais aussi de participer à des projets de recherche et de gestion dans le domaine de la faune.

Certains des projets précités portent sur l'étude et le regroupement de données sur la répartition, les aptitudes de migration, les sources de nourriture, ainsi que les maladies des oiseaux et autres animaux. Des enquêtes ont été effectuées sur la reproduction des oiseaux afin de préserver au mieux les espèces. Des zones de protection de la faune ont été créées à l'échelon national pour veiller à ce que la reproduction, l'alimentation et les lieux de nidification soient préservés. Le SCF travaille de concert avec les forces armées afin de trouver des moyens de réduire les collisions des avions avec les oiseaux, et avec les exploitants agricoles, pour les conseiller sur les façons de prévenir les ravages que les oiseaux aquatiques causent aux cultures de céréales. De concert avec les provinces et les territoires, le SCF fixe

une date d'ouverture et de fermeture de la chasse ainsi que les quotas de prises d'oiseaux migrateurs.

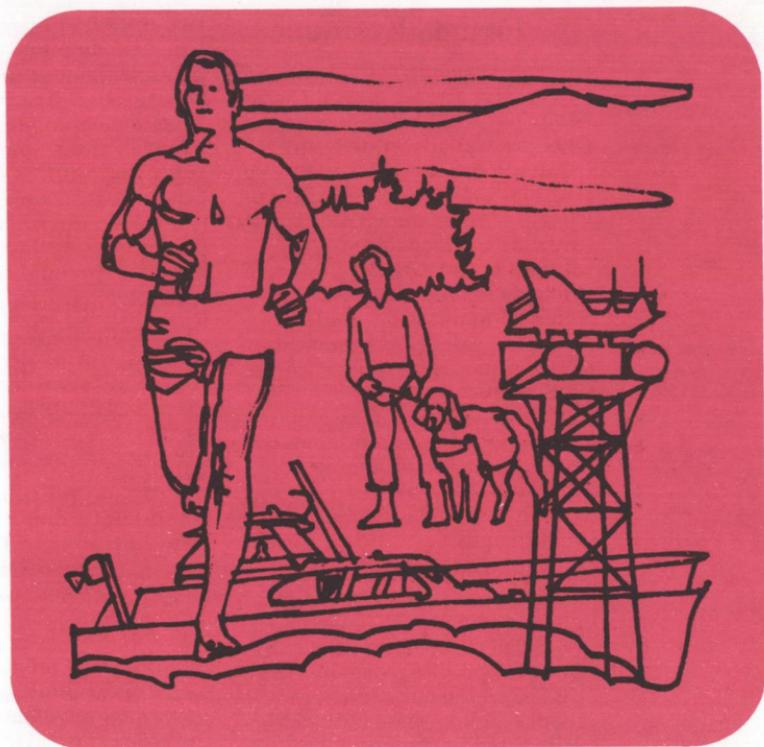
Le SCF publie également un vaste éventail de dépliants contenant des renseignements généraux et techniques; il commandite des longs métrages cinématographiques sur les activités de ses services et sur la faune. Pour tout renseignement complémentaire à ce sujet, adressez-vous au bureau local de l'Office national du film, ou écrivez à la:

**Direction de la faune
Environnement Canada
2 700, boul. Laurier
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5**

La météorologie

Les bureaux de prévisions météorologiques sont disséminés au Canada, et ils nous transmettent les prévisions, soit directement par Radio-météo-Canada dans certaines villes populeuses ou soit par l'intermédiaire des médias d'information. Ces prévisions sont fondées sur des informations recueillies plusieurs fois par jour dans les centaines de stations météorologiques réparties sur le territoire canadien. Elles sont préparées et diffusées non seulement à l'intention du grand public, mais elles touchent aussi des domaines spécialisés comme l'aviation, l'agriculture, les forêts, les pêcheurs côtiers, les plaisanciers, le transport maritime, les services de voirie, etc.

**Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
100, boul. Alexis Nihon
3e étage
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2N6**



SECTION



Les loisirs

Il suffit de relever parmi nous le nombre de cyclistes ou de coureurs à pied pour nous convaincre que les Canadiens se préoccupent de leur santé.

La forme physique

Le gouvernement fédéral manifeste son intérêt dans ce secteur par l'intermédiaire de Loisirs Canada et de Santé Canada qui offrent nombre de services aux Canadiens. Il apporte aide et conseils aux organismes qui s'occupent des loisirs et des sports. Ces organismes encouragent les Canadiens à adopter un mode de vie plus sain en les incitant à faire plus d'exercice physique. L'État peut accorder des subventions aux associations nationales qui voient à encourager la participation aux activités de loisirs et à améliorer la forme physique des handicapés.

Des programmes de conditionnement physique ont été conçus par Santé Canada pour les entreprises afin que leurs employés puissent faire de l'exercice dans le cadre même de leur travail. À cet effet, Loisirs Canada a publié un manuel qui traite de tout ce qu'il y a lieu de faire pour organiser et administrer de tels programmes.

Le Secrétariat d'État met également à la disposition du public une trousse d'information intitulée *Physi-trousse*, sans oublier *La pause-exercice* et *Entraînement en circuit avec musique*.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à:

Santé et sport amateur
Secrétariat d'État du Canada
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Les parcs nationaux du Canada

Même s'ils vivent dans un monde qui se caractérise justement par une industrialisation et des progrès techniques rapides, les Canadiens se rendent

compte de plus en plus que la qualité de leur vie ne dépend pas seulement de la réussite matérielle. Il nous faut trouver des endroits qui nous permettent de nous épanouir dans des lieux autres que ceux où nous sommes obligés de vivre: des endroits où nous pouvons renouer avec le milieu naturel et nous remémorer notre histoire.

Ces endroits de rêve existent sous la forme de Parcs nationaux, de sites et de parcs nationaux historiques qui ont été préservés grâce aux services de Parcs Canada.

Notre pays dispose de 28 parcs nationaux, depuis Terra Nova sur la côte est de Terre-Neuve, jusqu'à Pacific Rim sur la côte ouest de Vancouver, et de la Pointe Pelée à l'extrémité sud du Canada jusqu'à Auyuittuq, à l'intérieur même du cercle Arctique. Quels que soient les types de paysages que vous préféreriez, les falaises abruptes, les lacs calmes et clairs comme des miroirs, les plages de sable ou les montagnes couvertes de neige, il existe sûrement un parc national qui répond à vos besoins.

Plus de 70 lieux et parcs historiques nationaux ont été créés depuis 1955 et environ 650 personnes, lieux et événements ont été commémorés: Parcs Canada remonte dans le passé pour permettre aux Canadiens de jeter un regard sur les lieux et les gens qui appartiennent à notre patrimoine historique.

Vous pouvez vous procurer des dépliants sur tous les parcs nationaux ainsi que sur les sites des parcs historiques nationaux. Vous y trouverez une liste de ces sites et parcs, leur situation géographique ainsi que tout renseignement sur les activités et les installations disponibles. Écrivez à l'adresse suivante:

**Parcs Canada —
Région du Québec**
1 141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Les cartes du Canada

Désirez-vous parcourir le Canada en voiture? Il vous faut alors une bonne carte des régions que vous traversez. Pour un prix modique, vous pourrez obtenir toutes les cartes régionales. Une liste des cartes disponibles vous sera envoyée si vous en faites la demande au:

**Bureau des cartes du Canada
Énergie, Mines et Ressources
Canada**
615, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Les cartes nautiques

Si vous pratiquez les sports nautiques pendant vos loisirs, vous voudrez peut-être obtenir un catalogue de toutes les cartes qui couvrent les eaux côtières du Canada, les mers adjacentes ainsi que les rivières et les canaux des eaux intérieures. Pour recevoir ce catalogue, envoyez un mandat-poste de \$1 à l'ordre du Receveur général du Canada au:

**Service de distribution des
cartes hydrographiques
Service hydrographique
canadien**
1 675, chemin Russell
C.P. 8 080
Ottawa (Ontario)
K1G 3H6

La photographie aérienne

Désirez-vous obtenir à peu de frais une photographie aérien-

ne de la région où vous habitez, d'un lac, d'une maison ou d'un endroit précis? Dans ce cas, n'hésitez pas à indiquer le sujet qui vous intéresse sur une carte topographique que vous pouvez obtenir au bureau des cartes du Canada, sans oublier de préciser le point particulier qui doit apparaître sur la photographie. Adressez votre demande à la:

**Photothèque nationale
de l'air**
615, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Les communications

Quand vous rentrez du travail, il est tellement agréable de vous débarrasser de vos chaussures et de vous carrer dans un bon fauteuil afin de regarder votre émission de télévision préférée. Il est plutôt ennuyeux à ce moment-là de constater que la réception est mauvaise.

Sachez que le gouvernement fédéral met à votre disposition une brochure intitulée *Pour une meilleure réception*, qui peut vous aider à améliorer la qualité de l'image de votre téléviseur. Cette brochure traite également des divers types d'antennes, et de leur installation. Pour l'obtenir, adressez-vous au:

**Gouvernement du Canada
Ministère des Communications**
2, Place Québec
Québec (Québec)
G1R 2B5

ou au

**Gouvernement du Canada
Ministère des Communications**
2 085, avenue Union
Montréal (Québec)
H3A 2C3

Depuis quelques années, des milliers de Canadiens utilisent le service radio général, communément appelé «CB», et s'en servent de plus en plus fréquemment comme moyen de communication.

Un livret intitulé *Informations et demande de permis (bande des citoyens-CB)* a été préparé de façon à ce que les utilisateurs puissent tirer le maximum du service radio général. Ce livret contient des renseignements utiles, notamment si vous prévoyez acheter ou exploiter une station au Canada.

Puisque le permis est obligatoire, une formule de demande détachable et un permis temporaire sont inclus dans le livret que vous pouvez obtenir en écrivant au:

Gouvernement du Canada
Ministère des Communications
2, Place Québec
Québec (Québec)
G1R 2B5

ou au

Gouvernement du Canada
Ministère des Communications
2 085, avenue Union
Montréal (Québec)
H3A 2C3



SECTION

8

Les Canadiens à l'étranger

Qu'il s'agisse de voyages de plaisir, d'affaires, ou de voyages effectués dans le cadre du programme canadien de coopération, le gouvernement fédéral veille à ce que tout déplacement se fasse avec le moins d'inconvénients possibles.

Les passeports

La plupart des pays exigent que les visiteurs détiennent un passeport. Pour obtenir le vôtre, il vous suffit de remplir une formule de demande que vous pourrez trouver dans les bureaux de poste ou dans les agences de voyage. Il vous faudra y indiquer le nom d'un répondant qui doit satisfaire aux conditions indiquées dans la formule, et y joindre deux photographies de vous-même, votre certificat de naissance ou de citoyenneté ainsi qu'un chèque certifié ou un mandat-poste du montant requis. Le tout doit être envoyé à l'adresse suivante:

**Bureau des passeports
Affaires extérieures du Canada
1 080, côte du Beaver Hall
1^{er} étage
Montréal (Québec)
H2Z 1S8**

ou au

**Bureau des passeports
Affaires extérieures du Canada
Condominium 2 535
2 535, boul. Laurier sud
Sainte-Foy (Québec)
J1Y 4M3**

Il est préférable d'envoyer votre demande suffisamment à l'avance, en raison du grand nombre de formules que doit traiter ce bureau. Sachez que les passeports sont valides pour une période de cinq ans à compter de leur date d'émission et qu'ils ne peuvent être renouvelés. Il vous faut donc présenter une nouvelle demande à leur date d'expiration.

Les coopérants canadiens à l'étranger

Si vous recherchez les expériences enrichissantes, vous aimeriez sûrement apporter votre collaboration aux pays en voie de développement.

Chaque année, l'Agence canadienne de développement inter-

national (ACDI) recrute environ 300 Canadiens possédant des compétences particulières afin qu'ils participent à des programmes de coopération dans les pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles et de l'Amérique latine où l'on essaye d'améliorer les conditions de vie de la population.

Les candidats doivent être citoyens canadiens et posséder une formation professionnelle solide d'au moins cinq années dans un domaine particulier. Sachez que l'on recherche des spécialistes dans les domaines de l'agriculture, de l'agronomie, de la foresterie, de l'économie, de la gestion des finances, de la santé et dans plusieurs autres secteurs.

**Direction des ressources
humaines
Agence canadienne
de développement international
Gouvernement du Canada
Place du Centre
200, promenade du Portage
11^e étage
Hull (Québec)
K1A 0G4**

Il existe également de nombreux organismes privés qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral et qui cherchent des volontaires pour mener à bien divers projets outre-mer. Les personnes intéressées sont priées d'écrire à l'une des adresses suivantes:

**Service universitaire canadien
outre-mer
(SUCO)
151, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1P 5H5
ou**

**Service administratif canadien
outremer
(SAGO)
1 130, rue Sherbrooke ouest
Pièce 350
Montréal (Québec)
H3A 2M8**

**Entraide universitaire
mondiale du Canada**
99 City Center
880, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1R 6K7

Les douanes

Avant d'entreprendre un voyage à l'étranger, vous aurez sans doute intérêt à lire le dépliant *Je déclare*, publié par les Douanes et Accise du Canada. Ce dépliant résume ce qu'il est indispensable de connaître à votre retour, de façon à ce que le dédouanement s'accomplisse sans heurts.

Adressez-vous au:

**Service d'information
Douanes et Accise
Revenu Canada**
444, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0L5

L'immunisation

Sachez que le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada publie un *Guide du voyageur international* qui énumère les exigences internationales et les vaccins recommandés lorsque vous visitez un pays étranger. En effet, n'oubliez pas que certains pays exigent que vous soyez immunisé contre certaines maladies. Le ministère recommande à tous les voyageurs de se renseigner sur les exigences des pays visités.

Il ne faut pas oublier que ces exigences internationales changent périodiquement. Nous vous suggérons donc d'entrer en communication avec l'unité de santé la plus près de chez vous pour obtenir des renseignements précis.

Pour recevoir le guide précité, adressez-vous aux:

**Services médicaux
Santé et Bien-être social
Canada**
301, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0L3

Les climats tropicaux

Si vous voyagez dans les pays tropicaux ou dans toute autre région qui se caractérise par une chaleur excessive, il serait sans doute intéressant que vous obteniez la brochure *Comment rester en bonne santé dans les climats chauds*. Elle contient tous les renseignements dont vous aurez besoin en ce qui concerne l'immunisation, les méfaits de la chaleur et les maladies provoquées par les insectes; elle donne aussi une liste des boissons et des aliments dont il faut vous méfier.

Vous pouvez obtenir ce dépliant en vous adressant aux:

**Services médicaux
Santé et Bien-être social
Canada**
301, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0L3

L'aide aux Canadiens en voyage

Si vous vous trouvez en difficulté à l'étranger en raison d'une maladie, d'un accident, d'un vol d'argent ou, de tout autre embêtement du genre, n'hésitez pas à demander de l'aide à la mission diplomatique ou consulaire du Canada la plus proche. Les représentants canadiens feront tout leur possible pour vous conseiller et vous fournir les services nécessaires. Au besoin, ils vous permettront d'entrer en communication avec un médecin, un hôpital, un avocat, ou encore, avec votre famille au Canada. Ils ne peuvent toute-

fois vous donner des conseils juridiques ni intervenir dans les procédures légales du pays que vous visitez.

Au cours de ces voyages, si vous vous trouvez dans une région où se produisent des troubles civils ou un cataclysme, communiquez sans tarder avec la mission du Canada la plus proche. Plus de 100 ambassades et consulats canadiens peuvent vous aider à l'étranger.

Les aéroports

Pour vous rendre à l'étranger, vous prendrez sans doute l'avion dans un des principaux aéroports du pays. Le gouvernement fédéral gère les aéroports internationaux, comme ceux de Mirabel et de Toronto, et voit à ce que votre départ s'effectue sans problèmes.

Le gouvernement fournit de nombreux services axés sur la sécurité des voyageurs: contrôle du trafic aérien, sécurité et entretien de l'aéroport, inspection des avions, formation des pilotes, télécommunications, services météorologiques. Sachez qu'il existe également du personnel auxiliaire chargé spécialement d'aider les voyageurs qui ont de jeunes enfants ou les passagers qui ont besoin d'une aide spéciale.

De concert avec les gouvernements des autres pays, le gouvernement du Canada s'assure que les normes internationales aéronautiques tiennent compte de la sécurité et du bien-être des passagers, quelle que soit leur destination.



SECTION

9

Les carrières dans la fonction publique

Pour être en mesure d'offrir tous les services qui ont été mentionnés dans ce guide, le gouvernement du Canada doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

Le recrutement

Il n'est pas nécessaire de demeurer dans la région de la capitale nationale pour travailler dans la fonction publique: des fonctionnaires sont à votre service, non seulement dans les principales villes du pays, mais aussi dans la plupart des petites collectivités.

En dépit de l'image qu'en donnent les caricaturistes, les fonctionnaires n'engendrent pas que de la paperasserie. En fait, qu'il s'agisse de conducteurs de camions, de professeurs, d'avocats, de jardiniers, d'employés de bureau, d'architectes ou de techniciens de laboratoire, des spécialistes de presque toutes les compétences ou professions exercent leurs talents pour mettre en œuvre les programmes et les politiques du gouvernement fédéral.

Désirez-vous devenir fonctionnaire? Vous pouvez trouver des formulaires de demande au Centre d'emploi du Canada (autrefois Centre de Main-d'œuvre du Canada) le plus près de chez vous ou dans la plupart des bureaux de poste.

Vous trouverez également des renseignements à cet égard sur tous les campus des universités et des cégeps. Si vous êtes sur le point de recevoir votre diplôme universitaire, adressez-vous au bureau de placement de votre université et demandez de consulter les dépliants de la Commission de la Fonction publique. Pour tout renseignement complémentaire, communiquez avec le bureau de la Commission, ou adressez-vous à la:

**Commission de la Fonction
publique du Canada**
685, rue Cathcart
Pièce 300
Montréal (Québec)
H3B 2R1

ou à la

**Commission de la Fonction
publique du Canada**
2, Place Québec
Pièce 820
Québec (Québec)
G1R 2B5

Le service extérieur

Parce que le Canada jouit d'une bonne réputation à travers le monde, il apporte sa participation à toute une gamme d'activités internationales: relations diplomatiques, échanges commerciaux, services d'immigration, mise en œuvre de programmes informationnels et culturels canadiens.

Trois ministères vous offrent des carrières à l'étranger: le ministère des Affaires extérieures, celui de l'Emploi et de l'Immigration et, enfin, le ministère de l'Industrie et du Commerce. On recrute les agents du service extérieur lors de concours annuels dont la coordination relève de la Commission de la Fonction publique. Ces concours ont lieu en octobre dans plusieurs centres répartis à travers le Canada et comprennent un examen écrit.

Les candidats doivent avoir une formation universitaire, posséder des connaissances suffisantes du milieu et des perspectives canadiennes, être capables de donner une image favorable du Canada, accepter d'être mutés périodiquement dans des postes situés aux quatre coins du monde et, enfin, connaître ou avoir le désir d'apprendre la seconde langue officielle du pays. L'âge ne figure pas parmi les conditions d'admissibilité. Si vous êtes intéressé au ser-

vice extérieur, demandez la brochure *Service extérieur*.

Pour plus de renseignements à ce sujet, écrivez à la:

**Commission de la Fonction
publique du Canada**
685, rue Cathcart
Pièce 300
Montréal (Québec)
H3B 2R1

ou à la

**Commission de la Fonction
publique du Canada**
2, Place Québec
Pièce 820
Québec (Québec)
G1R 2B5

Les emplois d'été à l'intention des étudiants

Comme son nom l'indique, le Programme d'emploi d'été axé sur la carrière, administré chaque année par la Commission de la Fonction publique, a pour but d'offrir aux étudiants des emplois pendant leurs vacances. Vous pouvez en bénéficier si vous êtes étudiant à temps complet dans une université, un cégep ou une école technique, et si vous avez l'intention de poursuivre vos études à l'automne.

Ce programme vous donne une excellente occasion de mieux juger des possibilités de carrières à la fin de vos études et, ce qui n'est pas sans importance, il permet également aux employeurs du gouvernement fédéral de vous voir à l'œuvre.

Les emplois d'été sont disponibles dans des domaines très divers, notamment, les sciences pures et appliquées ainsi que les sciences sociales et l'administration. Les personnes qui possèdent des compétences spécialisées de niveau universitaire peuvent être employées dans nombre des 70 ministères et organismes fédéraux.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au service de placement universitaire et collégial de votre institution ou à:

COSEP
**Commission de la Fonction
publique du Canada**
685, rue Cathcart
Pièce 300
Montréal (Québec)
H3B 2R1

ou à:

COSEP
**Commission de la Fonction
publique du Canada**
2, Place Québec
Pièce 820
Québec (Québec)
G1R 2B5

Les Forces armées canadiennes

Les Forces armées canadiennes permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir des compétences spécialisées et de les appliquer partout où on en a besoin, au Canada ou à l'étranger. Elles vous permettent aussi d'obtenir de l'avancement, si vous êtes disposé à accepter des responsabilités supplémentaires.

Pour être admissible, il faut être citoyen canadien, être âgé de 17 à 25 ans, avoir obtenu de bons résultats scolaires et satisfaire à certaines normes psychologiques et physiques des Forces armées.

Si une carrière dans les Forces armées vous intéresse, adressez-vous au centre de recrutement le plus près de chez vous. Vous pourrez y trouver un conseiller en carrières militaires qui vous donnera des renseignements plus détaillés et répondra à toutes vos questions.

Une éducation universitaire vous intéresse-t-elle ainsi qu'une carrière pleine de pro-

messes et de défis? Une possibilité vous est offerte par l'intermédiaire du Programme de formation des officiers de la force régulière. Si vous répondez à toutes les exigences, vous pourrez recevoir une éducation universitaire incomparable dans l'un des trois collèges militaires du Canada. Dès que vous aurez reçu votre diplôme, vous pourrez devenir officier breveté dans les Forces armées canadiennes et vous entreprendrez une carrière qui vous permettra peut-être d'atteindre un poste des plus élevés. Pour tout renseignement complémentaire sur ce programme, adressez-vous à n'importe quel centre de recrutement, ou écrivez au:

Directeur du recrutement et de la sélection
Quartier général de la
Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

La Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne offre une carrière intéressante aux jeunes femmes et aux jeunes gens. Le Programme de formation des officiers met l'accent sur l'éducation physique et permet d'acquérir une solide formation de leader, ainsi que des connaissances et des compétences professionnelles dans les domaines de la navigation et de l'ingénierie. Les cadets reçoivent en outre une formation spéciale d'une durée de trois ans au collège de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Cette formation est donnée aux cadets dans leur langue seconde.

Les compétences acquises vous permettront de prendre part à des activités comme le contrôle des glaces, l'escorte des navires, la poursuite d'enquêtes

sur les accidents maritimes et la lutte contre la pollution maritime.

Pour poser votre candidature, il faut être citoyen canadien, avoir terminé le cours secondaire avec succès, entre autres en algèbre, en géométrie et en trigonométrie; il faut également réussir en français ou en anglais l'année de votre diplôme et en physique en 11^e année. Il est enfin essentiel de réussir un cours de langue seconde au niveau secondaire.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour obtenir des formulaires de demande, adressez-vous à:

L'agent de dotation
Garde côtière canadienne
Ministère des Transports
Place de Ville, Tour A
12e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0N7

La Gendarmerie royale du Canada

Si vous êtes intéressé par le contrôle des drogues, la lutte contre le crime organisé, le maintien de la sécurité nationale, les enquêtes criminelles et, en général, l'application des lois de notre pays, la Gendarmerie royale du Canada vous offre une carrière intéressante.

Pour vous présenter aux examens d'admission à la GRC, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être en bonne santé et avoir terminé votre douzième année d'études ou l'équivalent.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires ou les formules de demande en écrivant à la:

Gendarmerie royale du Canada
4 225, boul. Dorchester ouest
C.P. 559
Westmount (Québec)
H3Z 2T4

Les services d'information du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des divers services d'information du gouvernement du Canada. N'hésitez pas à communiquer avec eux, quel que soit le sujet qui vous intéresse.

Relations publiques
Affaires des anciens combattants Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Services d'information
Affaires extérieures du Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Communication et information
Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0H4

Communications publiques
Affaires indiennes et inuit
Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0H4

Communications publiques
Programme des affaires du Nord
Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0H4

Division des affaires publiques
Agence canadienne de développement international
Place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Services d'information
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C7

Affaires publiques
Air Canada
Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3B 3T7

Division des services d'information
Approvisionnement et Services Canada
Place du Portage
Phase III
Hull (Québec)
K1A 0S5

Services d'information
Archives publiques du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3

Bureau d'information
Banque fédérale de développement
901, square Victoria
Montréal (Québec)
H2Z 1R1

Service de consultation et des références
Bibliothèque du Parlement
Edifice du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Relations publiques
Bibliothèque nationale du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Relations publiques
Canadien National – chemins de fer
C.P. 8 100
Montréal (Québec)
H3C 3N4

Direction de l'information
Commissaire aux langues officielles
66, rue Slater, 20^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0T8

Services d'information
Commission canadienne des transports
Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0N9

Services d'information
Commission canadienne du lait
2 197, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2

Bureau d'information publique
Commission de contrôle de l'énergie atomique
C.P. 1 046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

Division des communications publiques
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

Direction de l'information
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Direction de l'information
Commission du système métrique du Canada
240, rue Sparks
1^{er} étage Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Services d'information
**Gouvernement du Canada
Ministère des Communications**
Tour Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Services d'information
Condition féminine Canada
151, rue Sparks
Pièce 1012
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3

Services d'information
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
1, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0N2

Services d'information
Conseil des Arts du Canada
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

Relations publiques
Conseil des ports nationaux du Canada
Édifice Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal (Québec)
H3C 3R5

Affaires publiques
Conseil des Sciences du Canada
100, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1

Division des communications
Conseil du Trésor du Canada
Place Bell Canada, 19^e étage Sud
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Section des communications
Conseil économique du Canada
333, chemin River, tour A
Vanier (Ontario)
K1P 5V6

Services d'information
Conseil national de commercialisation des produits agricoles
300, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1R 7S3

Section de l'information
publique
**Conseil national
de recherches du Canada**
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6

Service des communications
**Consommation et Corporations
Canada**
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria
Hull (Québec)
K1A 0C9

Services de commercialisation
**Corporation de disposition
des biens de la Couronne**
450, rue Rideau
C.P. 8 451
Ottawa (Ontario)
K1G 3J8

Services d'information
Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Affaires publiques
**Emploi et Immigration
Canada**
Bureau régional
1 441, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H3C 3L4

Affaires publiques
**Énergie atomique
du Canada Limitée**
275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S4

Information - EMR
**Énergie, Mines et Ressources
Canada**
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Services d'information et de
relations publiques
Environnement Canada
1 550, boul. de
Maisonnette ouest
4^e étage
Montréal (Québec)
H3G 1N2

Direction régionale de
l'information
**Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale**
800, square Victoria
Pièce 3 704
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8

Division de l'information
**Ministère des Finances
du Canada**
Place Bell Canada
26^e étage Nord
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Services d'information
Galerie nationale du Canada
Rues Elgin et Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Service des relations
extérieures
Gendarmerie royale du Canada
1 200, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Direction de l'information
publique
**Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce**
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Services d'information
**Institut canadien de
l'information scientifique
et technique**
Conseil national de recherches
du Canada, Édifice M-55
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0S2

Services d'information
**Ministère de la Justice
du Canada**
Édifice de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Relations publiques
Monnaie royale canadienne
Place Vanier, Tour B, 6^e étage
355, chemin River
Vanier (Ontario)
K1A 0G8

Services d'information
Musées nationaux du Canada
Esplanade Laurier, 21^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Services d'information
**Office de stabilisation
des prix agricoles**
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Communications
Office de tourisme du Canada
235, rue Queen, 4^e étage Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Agent d'information
Office national de l'énergie
Édifice Trebla
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

Bureau principal
**Office national du film
du Canada**
C.P. 6 100
Saint-Laurent (Québec)
H3C 3H5

Division de l'information
Parcs Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1G2

Division de l'information
**Gouvernement du Canada
Pêches et Océans**
901, Cap Diamant
C.P. 15 500
Québec (Québec)
G1K 7Y7

Information et Éducation
Planification d'urgence Canada
Édifice L. B. Pearson
3^e étage, tour B
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0W6

Affaires publiques
Postes Canada
1 550, boul. de
Maisonneuve ouest
7^e étage
Montréal (Québec)
H3G 2R0

Secrétariat des relations
publiques
Société Radio-Canada
C.P. 6 000
Montréal (Québec)
H3C 3A8

Secrétaire de presse
**Résidence de son Excellence
le gouverneur général**
Ottawa (Ontario)
K1A 0A1

Direction des relations
publiques
**Revenu Canada
Douanes et Accise**
Édifice Connaught, 7^e étage
Avenue Mackenzie
Ottawa (Ontario)
K1A 0L5

Direction des services
d'information
Revenu Canada Impôt
123, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8

Direction de l'information
**Santé et Bien-être social
Canada**
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Promotion et communications
Direction de la santé et du sport amateur
Secrétariat d'État du Canada
Tour Journal Sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Division des services
de communications
Ministère d'État
Sciences et Technologie
Canada
Édifice Martel
270, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 1A1

Direction des communications
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Information publique
Direction des communications
Service correctionnel
du Canada
Immeuble Sir Wilfrid Laurier
340, ave. Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Division des communications
Service national des
libérations conditionnelles
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

Société canadienne des brevets
et d'exploitation Limitée
275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0R3

Communications et information
Société canadienne
d'hypothèques et de logement
1 100, boul. Crémazie est
Pièce 300
Montréal (Québec)
H2P 2X2

Information et relations
publiques
Société de développement de
l'industrie cinématographique
canadienne

C.P. 71
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1A8

Services d'information et de
relations publiques
Société du crédit agricole
C.P. 6 309
Succursale «J»
Ottawa (Ontario)
K2A 3W9

Division des communications
de la Société
Société pour l'expansion
des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

Division des communications
Solliciteur général du Canada
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Division de l'information
Statistique Canada
Édifice R. H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Direction des affaires publiques
Transports Canada
1 000, rue Sherbrooke ouest
23^e étage
Montréal (Québec)
H3A 2R3

Relations publiques
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2

Information et relations
publiques
Travaux publics Canada
2 001, rue Université
Montréal (Québec)
H3A 1K3

Affaires publiques
Via Rail Canada Inc.
C.P. 8 116
1 801, ave. McGill College
Montréal (Québec)
H3C 3N3

Cette brochure fait partie de la série de publications sur les programmes et les services offerts gratuitement par le gouvernement canadien, comprenant les titres suivants:

- *Le gouvernement du Canada et la petite entreprise*
- *Le gouvernement du Canada et le troisième âge*
- *Le gouvernement du Canada et l'agriculture*
- *Le gouvernement du Canada et la jeunesse*

Pour recevoir Le gouvernement du Canada à votre service ou tout autre numéro de cette série, écrivez à:

Publications Canada
C.P. 430
Succursale De Lorimier
Montréal (Québec)
H2H 2N7

NOTES

NOTES

NOTES